



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 8 septembre 2022 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Guillaume Pilloud
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

06 / 2022

1. Appel

78 personnes présentes, 21 personnes absentes, dont 1 sans excuse (Hervé N'Zita).

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président apporte les modifications suivantes :

Point 7 : Nomination de trois membres et d'un membre suppléant à la commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Guillaume Pilloud (UDC), de M. Cyril Gros (da.), de M. Jérémie André (da.) et de Mme Caroline Gigon (PS).

Point 8 : Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la commission de gestion, en remplacement de M. Loïc Brawand (PLR) et de Mme Annette Mayor (PLR).

Un point 9bis est ajouté pour la nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Cyril Gros (da.).

Au niveau des motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. F. Truffer « Débarrassons les vélos abandonnés »
- Interpellation de M. S. Molliat « 1^{er} Août, fête qui rassemble ou fête qui divise ? »
- Interpellation de Mmes D. von Gunten et V. Zonca « Pour éviter le délestage, il faut se délester de notre consommation »
- Interpellation de Mme A. lamartino « Mais où est donc passée la « Fête des écoles ? »
- Interpellation de M. P. Butty « Quelles mesures pour le pouvoir d'achat des Veveysan·ne·s modestes ? »
- Interpellation de Mme J. Minacci « Urgence climatique et énergie : garder le cap et ne pas céder à la panique »
- Interpellation de M. P. Bertschy « Mise à l'enquête et délais... raisonnables !!! »

Les points 28 et 29 portent en réalité les numéros 23 et 24.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

M. le Président prononce son discours de début de mandat :

« Nous allons commencer avec la décoration que j'ai choisie pour la salle. Vous aurez sans doute remarqué la bannière et les deux tableaux suspendus derrière moi. La bannière est celle de la Confrérie de la Saint-Martin. Le tableau de gauche est la reproduction d'une carte postale photographique des années 1910 et celui de droite la reproduction d'une carte postale de 1927. »

Vous pouvez voir l'église Notre-Dame et l'église Saint-Martin telles qu'elles étaient à l'époque. Pour ce qui est de la datation des cartes postales, l'habillement des personnages permet de déterminer la décennie. Si je peux être très précis et vous dire que la photo de droite date de 1927, c'est simplement parce que c'est écrit au verso de la carte. Pourquoi est-ce que j'ai choisi la bannière de la Saint-Martin et ces deux œuvres, eh bien pour deux raisons. Premièrement, je fais un Master en histoire. Alors ces deux vieilles photos de deux vieux bâtiments parlaient à mon âme d'historien. Deuxièmement, pour ce qui est de la bannière, je voulais quelque chose en rapport avec Saint-Martin, parce que c'est le saint patron de notre ville et que je suis catholique. J'espère qu'il veillera sur nos débats et qu'il évitera à votre président de faire n'importe quoi pendant cette année. J'espère également que sa présence vous rappellera les valeurs chrétiennes qui sont chères à mon cœur. Je ne vais pas vous demander de couper votre manteau en deux, mais simplement d'avoir toujours le bien-être de nos concitoyens à l'esprit. Nous sommes ici au service la population et pas pour satisfaire notre ambition personnelle ou gagner un débat rhétorique.

Je remercie M. Yves Rupp, le président de la Confrérie de la Saint-Martin, et M. Yves Moser, son remplaçant, d'avoir accepté de me prêter la bannière. Je remercie également M. Roland Delafontaine, l'intendant de la Confrérie, de l'avoir livrée à la maison du Conseil.

Je remercie infiniment Mme Fanny Abbott, la conservatrice du Musée historique, et Mme Maude Tissot, son adjointe. Elles ont fouillé leurs archives photographiques avec moi pour trouver les deux cartes postales et se sont même chargées de leur reproduction. Mme Abbott, Mme Tissot, si vous nous regardez ce soir, merci.

Finalement, je remercie Mme Perrin et M. Cornioley d'avoir réceptionné tous ces objets, et M. Marques de les avoir installés avec moi.

Pour ce qui est du fonctionnement du Conseil et du bureau, je ne vais pas réinventer ce que Mme Simonin a fait très bien l'année passée. J'attirerai simplement votre attention sur deux points.

Premièrement, les motions, postulats et interpellations seront traités dans l'ordre où je reçois les textes finaux. M'annoncer que vous préparez une interpellation ne suffira pas pour prendre la parole avant vos collègues.

Deuxièmement, il me semble que l'article 104, alinéa 3 du règlement a parfois été oublié. Il concerne le droit de parole et je vais vous le lire : « Sauf les membres de la commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un membre de l'assemblée, qui n'a pas encore parlé, la demande. » Fin de citation. Je tâcherai de respecter ce point au mieux de sorte que chacun d'entre vous ait la possibilité de s'exprimer durant nos débats. Il ne faudra donc pas vous inquiéter si je tarde à vous redonner la parole et si vous sentez le sang descendre de vos doigts le long de votre bras parce que vous levez la main depuis 10 minutes.

Finalement, j'ai un vœu très pieux à vous adresser. Je souhaite que nous maintenions un minimum de décorum cette année. Ainsi, on ne prendra la parole qu'après l'avoir demandée et on évitera les attaques personnelles. Nous sommes le Conseil communal et nous devons donner une image exemplaire de nous-mêmes. Je n'aimerais pas que nos concitoyens aient l'impression que leurs impôts subventionnent un jardin d'enfants pour les 18+ . »

3. Correspondance

- M. le Président donne lecture de la lettre adressée à M. le Syndic par Mme Ch. et M. E. Fabry au sujet des nuisances provoquées par les activités nocturnes du bar Le Bout du Monde. M. P. Chiffelle rend le président attentif aux risques qu'il prend s'il décide de lire toutes les correspondances adressées à la Municipalité, notamment celles qui pourraient interpellier certaines personnes
- Lettres de MM. V. Groslimond et C. Gros annonçant leur démission respective du Conseil communal. Le remplacement de M. C. Gros interviendra lors de la prochaine séance

4. Communications du Bureau

Nous avons appris le décès de M. Serge Doriot et de M. Charles Imsand, deux anciens piliers de notre Conseil communal, ainsi que de M. Jules Dubey, papa de notre collègue M. M. Dubey. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

5. Adoption du procès-verbal des séances des 16 et 23 juin 2022

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 16 et 23 juin 2022 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de Mme Annette Mayor (PLR) et M. Valentin Groslimond (PLR)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Alexandre Beausire, né le 24 juin 1971 et domicilié au boulevard Paderewski 22b, en remplacement de Mme Annette Mayor (PLR), démissionnaire
- M. Peter Keller, né le 30 avril 1943 et domicilié au chemin de Mémise 9, en remplacement de M. Valentin Groslimond (PLR), démissionnaire

7. Nomination de trois membres et d'un membre suppléant à la commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Guillaume Pilloud (UDC), de M. Cyril Gros (da.), de M. Jérémie André (da.) et de Mme Caroline Gigon (PS)

La candidature de M. B. Schobinger est présentée pour le groupe UDC. Le groupe da. présente la candidature de Mme E. Lopez. Pour le 2^{ème} poste, da. présente la candidature de M. G. Gavin, actuel suppléant ; Mme H. Gandar est proposée comme suppléante. Pour le PS, c'est Mme G. De Regibus qui est présentée.

Sans autre proposition, M. Bastien Schobinger, M. Grégoire Gavin et Mme Elodie Lopez sont nommés membres, Mmes Héléne Gandar et Giuliana De Regibus membres suppléantes à la commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite.

8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la commission de gestion, en remplacement de M. Loïc Brawand (PLR) et de Mme Annette Mayor (PLR)

La candidature de M. L. Cornu, actuel suppléant, est présentée comme membre. MM. A. Beausire et J. Sauvonnet sont présentés comme membres suppléants.

Sans autre proposition, M. Laurent Cornu est nommé membre, MM. Alexandre Beausire et Jacques Sauvonnet membres suppléants à la commission de gestion de manière tacite.

9. Nomination d'un membre délégué au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey, en remplacement de M. Valentin Groslimond (PLR)

La candidature de M. A. Méan est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Sans autre proposition, M. Ambroise Méan est nommé de manière tacite membre délégué au Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire de Vevey.

9bis Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Cyril Gros (da.)

La candidature de M. L. Morier-Genoud est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Sans autre proposition, M. Luc Morier-Genoud est nommé membre suppléant à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE.

10. Information au Conseil communal par ses représentant-e-s au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

11. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. F. Truffer « Débarrassons les vélos abandonnés »

M. F. Truffer développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise qu'il souhaite une réponse écrite, demande qui est appuyée réglementairement.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation de M. S. Molliat « 1er Août, fête qui rassemble ou fête qui divise ? »

M. S. Molliat développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise qu'il souhaite une réponse écrite, demande qui est appuyée réglementairement.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) Interpellation de Mmes D. von Gunten et V. Zonca « Pour éviter le délestage, il faut se délester de notre consommation »

Mme V. Zonca développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Molliat, municipal, remercie l'interpellatrice pour ces questions d'actualité, qui manifestent une légitime anxiété par rapport à la crise dans laquelle nous sommes et ses conséquences. La Municipalité et les services sont très sensibles à ces thématiques et travaillent en parallèle sur l'ensemble des questions que suscitent les interrogations des interpellatrices ainsi que des diverses autres interpellations déposées ce soir. Elle va tenter d'y répondre oralement afin de libérer du temps pour les services pour s'activer sur le solutionnement de ces problématiques. L'approche large de ces réponses vise à faire appréhender la situation le plus possible dans son ensemble au vu des multiples questions et inquiétudes qu'elle génère que ce soit au niveau financier, climatique, social ou de la sécurité d'approvisionnement. Ces questions étant intimement liées, il est nécessaire d'entretenir une vision globale de la situation à court, moyen et long terme.

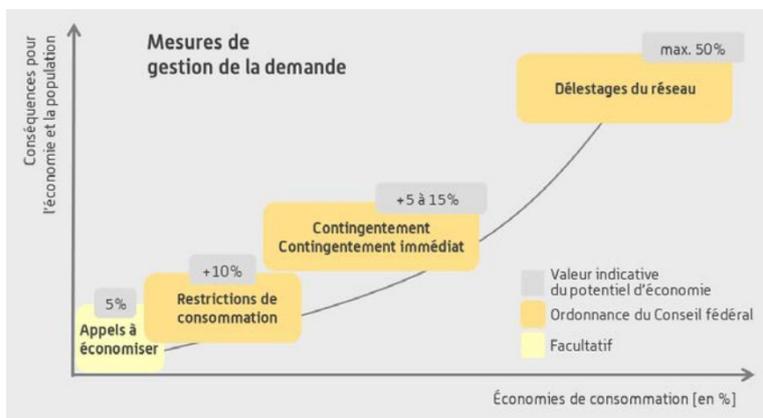
Les propriétés de la Ville représentent environ 8% du total de la consommation thermique du territoire. Nous avons donc non seulement un rôle d'exemplarité, mais aussi un réel levier d'action sur une proportion non négligeable de la consommation en chauffage et en électricité. Concernant l'ensemble des acteurs et actrices du territoire, nous sommes limités, par la loi vaudoise sur l'énergie, à des actions d'information, des mesures d'incitation et la mise en place de mesures public-privé. On ne peut pas obliger un privé ou une entreprise à prendre des mesures liées à sa consommation énergétique, mais on peut l'informer, l'inciter et le soutenir dans ses démarches. Concernant le risque de pénurie et les mesures à prendre, il faut comprendre dans quel contexte cette pénurie s'inscrit : nous sommes dans un soubresaut d'une crise plus large et annoncée de longue date sur notre dépendance aux énergies fossiles, l'influence de leur usage sur le climat ainsi que leur indisponibilité locale et donc notre soumission, en Suisse, aux aléas géopolitiques pour leur fourniture. Pour rappel, 75% de l'énergie finale consommée en Suisse est de l'énergie fossile. Les risques induits par cette situation sont connus depuis longtemps : sécurité d'approvisionnement énergétique, changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre, stabilité des prix (inflation énergétique, qui influe sur tous les prix).

La Ville de Vevey est active depuis plus de 20 ans dans ce que l'on appelle la transition énergétique, ce qui nous permet d'être nettement mieux armés que d'autres sur ces thématiques, même si l'objectif est encore loin d'être atteint. Économiser l'énergie ou la sobriété énergétique est effectivement un des piliers de la stratégie énergétique de la Ville, dont les trois axes sont : moins consommer (isoler, baisser le chauffage, éteindre les lumières superflues, etc.), mieux consommer (label énergétique, mesures d'exploitations, de régulation, etc.), consommer durable et local (turbinage de la Veveyse, installations solaires, PAC, CAD bois ou eau du lac, récupération de chaleur ou de froid, etc.). À long terme, ces trois axes devaient et devraient nous permettre d'éviter ou de minimiser l'impact sur l'ensemble de la société de problèmes comme ceux que nous vivons actuellement. À très court terme, nous avons deux problèmes urgents : le risque de pénurie et ses conséquences, la hausse des prix de l'énergie qui en découle et qui génère de l'inflation dans tous les domaines. Romande Énergie a annoncé des hausses de près de 50% sur les tarifs de l'électricité pour les clients dits « captifs ». Concernant le marché libre, qui impacte les gros consommateurs, une dizaine de sites communaux et principalement les entreprises, on tourne autour d'une hausse de 1000%, soit un prix d'environ 1CHF/kWh. Une partie des conséquences de ces problèmes est évitée à Vevey grâce aux mesures prises sur le long terme. La hausse du prix de l'énergie n'influence que dans une moindre mesure les tarifs du CAD bois, auquel la moitié de nos bâtiments communaux sont raccordés, et les plus de 120 installations solaires privées ou publiques du territoire communal permettent d'amortir la hausse des prix de l'électricité. Les multiples actions d'optimisation énergétique réalisées par l'équipe des installations techniques des bâtiments de la Ville permettent d'économiser des proportions conséquentes d'énergie, d'argent, et d'émissions de gaz à effet de serre. Ces derniers résultats font d'ailleurs l'objet d'un rapport annuel à la Commission de l'environnement et de l'énergie. Il y a aussi la sobriété énergétique déjà consentie par l'administration communale qui n'utilise par exemple pas de climatisation et qui a depuis longtemps mis des ampoules LED partout, comme dans la salle du Conseil communal. Parmi les projets en cours, il y a le turbinage de la Veveyse, les multiples installations solaires en cours ou projetées, le plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'ensemble des projets passés ou futurs liés à la mobilité douce qui impactent aussi directement la consommation de pétrole, le remplacement systématique de l'éclairage public par du LED avec variation d'intensité, le remplacement d'une grande proportion des véhicules communaux par de l'électrique, l'élaboration d'un CAD ouest qui alimentera Plan-Dessous par l'eau du lac, le chauffage de la piscine par une pompe à chaleur en lieu et place du gaz. Il y a également toutes les mesures prises par la Ville visant à informer et inciter les privés, entreprises ou propriétaires à prendre ce virage énergétique. Le FEDD (fonds pour l'énergie et le développement durable et les campagnes de communications régulières qui sont liées, avec toutes les aides à disposition, de l'achat d'ampoules LED à la rénovation d'immeuble en passant par l'aide aux abonnements de transport public et l'achat d'appareils efficaces). Les différents CAD qui ont été et qui seront développés avec une vision par zone afin qu'à terme la puissance disponible suffise pour alimenter tous les bâtiments privés qui le souhaitent. Le CAD actuel alimente pour moitié les bâtiments de la Ville et pour l'autre moitié de sa puissance des bâtiments privés. On a le potentiel de doubler cette capacité, qui sera essentiellement portée sur des

bâtiments privés. Le récent programme pilote CommuneRénov, auquel nous participons et qui incite les propriétaires privés des immeubles les moins performants énergétiquement à rénover. Il y a aussi les outils de planifications généraux pour l'administration et la population : l'établissement du PDcom et des nouveaux plans d'affectation, le Plan climat dont la publication est imminente, la planification énergétique territoriale, mise à jour dans le cadre de la réflexion sur le plan climat qui définit les règles et les possibilités énergétiques par zone. Ces différents éléments visent à accomplir une transition énergétique efficace et à répondre aux enjeux de fond. Avec le concours du Conseil, la Municipalité compte poursuivre, intensifier et accélérer cette trame.

Concernant les mesures immédiates liées aux questions 1 et 2, le but premier est de favoriser les mesures rapides qui peuvent avoir des résultats pérennes, voire itératifs, et de prendre le minimum de mesures à court terme qui permettent juste de « passer le pic », comme le passage du gaz au mazout dans le cadre des chaudières bicom bustible suggéré par la Confédération pour éviter les coupures de gaz. Les mesures prises ces derniers mois et liées aux problèmes à surmonter à court terme sont 1) Activation de la Cellule de Gestion des Événements Majeurs (CGEM) dès le mois de juillet. Cette cellule fera le lien avec le Canton et la Confédération ainsi qu'avec l'EMCC régional. Ses missions actuelles sont : identification des bâtiments/infrastructures qui pourraient être touchés par des restrictions, mise en place de mesures préventives dans les bâtiments communaux, élaborer une ligne de communication avec la population, participer à la cellule de crise pilotée par la Préfecture en lien avec l'EMCC. 2) Consultation de l'ensemble des services communaux concernant les mesures urgentes soutenables d'économies tout en garantissant une prestation et un service public continu et de qualité. 3) Lancement sur les bâtiments locatifs communaux de l'action écologiquement : Visite des appartements sur rendez-vous par une entreprise, fourniture de documentations sur les bonnes pratiques énergétiques et leurs résultats, changement d'appareils gratuitement (économiseur d'eau chaude, pommeaux de douche économique (5% chaleur en moins), ampoules LED, thermomètre d'ambiance pour régler les radiateurs et choisir une température adéquate et économique, multiprises ou prises à interrupteurs déportés pour un arrêt complet des appareils électroniques. Tout cela est gratuit pour les locataires et génère des économies substantielles. Cette prestation est subventionnée à 80% par le Canton. La 1^{ère} tranche des appartements communaux chauffés au mazout-gaz est prévue dans le mois qui vient, une seconde tranche concernera tous les locatifs communaux à la suite. 4) Lancement d'une campagne de communication adressée directement aux propriétaires, régies, coopératives et autres propriétaires pour leur proposer de faire la même démarche. La CGEM est chargée d'identifier les bâtiments et infrastructures qui pourraient faire l'objet de contingemment, de mettre en place des mesures préventives sur les bâtiments, de rendre les choses techniques possibles et d'élaborer un programme de communication. La Commune participe évidemment à la cellule de crise régionale.

Que se passe-t-il en cas de pénurie d'électricité ou de gaz ? Premièrement, il ne s'agira pas d'une surprise. L'état des réserves étant connu, une pénurie sera planifiée ; il n'y aura pas de coupure subite. Si un manque devait advenir, il apparaîtrait vers la fin de l'hiver, soit mars-avril 2023. La planification des phases de crises est décrite dans le cadre du plan fédéral OSTRAL pour ce qui concerne la fourniture d'électricité et similairement l'approvisionnement en gaz. Le plan OSTRAL et l'activation de ses 4 étapes sont de compétence fédérale.



La liste des restrictions citées à l'étape 2 n'est pas encore connue, mais les exemples sont « l'interdiction d'utiliser les saunas ou les publicités lumineuses ». L'étape 3 ne concerne que les gros consommateurs (pour Vevey notamment la piscine ou le Musée Jenisch, soit ceux qui sont sur le marché libre) et l'étape 4 se traiterait par zone de desserte sur des tranches horaires restreintes. Plus d'information sur le site : www.ostral.ch.

Il invite toutes et tous à être les porte-parole des solutions, outils et possibilités d'aides existants auprès de la population et des entreprises. Nous allons vivre des prochains mois, voire des prochaines années compliquées, mais les solutions existent et on est relativement bien armé pour avancer, à condition de rester rationnels et solidaires. La Municipalité s'engage par ailleurs à communiquer régulièrement sur l'avancement des mesures prises en coordination avec la Confédération et le Canton au fur et à mesure qu'elles seront connues et/ou appliquées.

Mme V. Zonca se déclare satisfaite de la réponse municipale et des détails fournis.

M. S. Ansermet demande si la pose de compteurs de chaleur pour l'eau chaude et le chauffage est déjà une réalité dans les propriétés de la Ville ou si elle va l'être. On a beaucoup parlé des gros consommateurs. Est-ce que la Ville ou ces gros consommateurs sont affiliés au marché libre ? On sait que le marché libre pose des problèmes de hausses de prix.

M. P. Molliat répond que la pose de compteurs de chaleur est en cours sur les bâtiments communaux, mais c'est quelque chose qui prend du temps et qui n'est pas évident à implémenter. Pour l'instant, on est plutôt dans des mesures immédiates à court terme. Dix sites communaux sont sur le marché libre. Environ 2/3 de notre consommation se trouve sur le marché captif, 1/3 sur le marché libre.

M. A. Gonthier constate que bon nombre des mesures qui sont énumérées sont décidées par un état-major de crise soit régional, soit cantonal, voire par le Conseil fédéral. Quelle est la répartition des rôles et en quoi la Municipalité est-elle autonome dans ce domaine ? Étant donné que c'est un sujet plus que d'actualité qui intéresse beaucoup de monde, ne serait-il pas opportun de faire de la réponse à cette interpellation une communication qui soit accessible avant qu'elle ne figure dans le procès-verbal, qui ne parviendra au Conseil que pour la prochaine séance ?

Mme C. Gigon croit que cette interpellation est claire. Que fait-on par rapport aux risques actuels et nouveaux, même si en partie prévisibles, pour nos habitants et nos habitantes ? Nul besoin d'un cours sur les enjeux ni de longues listes des actions exemplaires de notre ville en la matière. Le Conseil est l'entité qui donne son aval pour la plupart de ces mesures, il est donc bien au courant. Mais que fait-on là, maintenant, en cas de pénurie, et qu'est-ce qu'on fait pour économiser encore l'énergie ? Vevey a un centre commercial immense, avec un éclairage publicitaire sur quasi toute la façade du bâtiment. En cas de menace imminente de coupure de courant, on a compris qu'on pouvait obliger ces exploitants à éteindre ces lumières la nuit. Elle se dit certaine qu'ils seraient assez contents de pouvoir participer aux économies à venir, sachant qu'ils dépendent énormément de l'énergie. Pour les bâtiments communaux, a-t-on posé une limite de température comme les habitants vont devoir le faire, de manière volontaire, chez eux ? Elle a une pensée particulière pour les classes, souvent surchauffées. Que fait-on également pour les personnes extrêmement vulnérables de notre ville en cas de pénurie, comme les personnes âgées qui vivent chez elles et qui sont souvent extrêmement isolées ?

M. P. Molliat rappelle que les niveaux du plan Ostral et la liste des restrictions sont activés par le Conseil fédéral. Il se renseignera davantage sur les possibilités d'action de la commune. Le pilote au niveau régional est l'état-major de conduite. En revanche, on peut prendre un certain nombre de mesures préventives qui permettent de couper l'herbe sous les pieds de décisions qui pourraient arriver plus tard. L'ensemble de son intervention peut évidemment être disponible assez rapidement pour le Conseil communal. Il ne comprend pas tout à fait le sens des propos de Mme C. Gigon, qui dit qu'il ne faut pas donner autant de précisions, mais qui rajoute des questions à l'interpellation. Par rapport aux gens vulnérables, une 2^{ème} interpellation est prévue ce soir. Ce sera l'occasion d'y répondre plutôt par cette voie-là. Il rappelle que la Commune n'a pas le droit de forcer les usagers privés à quoi que ce soit ; elle ne peut proposer que des mesures incitatives, des soutiens. Mais les grosses entreprises étant quasi systématiquement sur le marché libre, elles ont reçu des hausses particulièrement conséquentes du prix de l'énergie et ont donc un intérêt économique évident à faire des économies d'énergie, donc à aller dans les ouvertures que proposent les services publics liés aux incitations et aux pistes d'économies.

M. S. Ansermet se dit soucieux par rapport aux entités communales qui se trouvent sur le marché libre. Quelle va être l'influence financière pour la Ville ?

M. P. Molliat indique que les contrats viennent d'être signés. L'augmentation représente un peu moins d'un million de francs supplémentaires sur les dix sites que l'on a à approvisionner pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

12. Rapport-préavis en réponse à la motion de M. Ambroise Méan (PLR) « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque » (2022/RP20)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Vincent Matthys
<u>Membres :</u>	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	da.	Mme	Helen Foster
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	PLR	M.	Ambroise Méan

	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	da.	M.	Clément Tolusso
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	UDC	Mme	Ariane Verdan
<u>Suppléants(es) :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	PLR	M.	Peter Keller
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit

13. Préavis sur modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (2022/P21)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Alain Gonthier
<u>Membres :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	VL	M.	Jérôme Christen
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PLR	Mme	Sandra Marques
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	Mme	Diane von Gunten
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Nicolas Cordonier
	PLR	M.	Laurent Cornu
	VL	Mme	Sarah Dohr
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Monique Gavin
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	LCVL	M.	Fabien Truffer

14. Préavis sur demande de révision des estimations fiscales des immeubles sur le territoire veveysan (2022/P22)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Stéphane Modoux
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Alexandre Beausire
	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	PS	M.	Dominique Besson
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	VL	M.	Stéphan Molliat
	PS	M.	Julien Rilliet
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Jimmy Schüler
	Verts	M.	Antoine Stübi
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	PLR	M.	Olivier Bovay
	da.	M.	Tiago Branquino
	UDC	M.	Nicolas Cordonier
	VL	M.	Mickael Bertschy
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	Verts	M.	Tom Wahli

15. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2023 (2022/P23)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

16. Préavis sur demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026 (2022/P24)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Dominique Besson
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	M.	Pierre Butty
	da.	Mme	Hélène Gandar
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	PLR	M.	Olivier Bovay
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	Mme	Karine Römer
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	M.	Tom Wahli

17. Rapport sur demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz (2022/P18)

Rapport lu par M. Mickael Bertschy

M. B. Schobinger rappelle que, professionnellement impacté par ce projet, il se récuse spontanément.

M. M. Bertschy, en l'absence du président-rapporteur, donne les conclusions de la commission et rappelle le vœu émis par la commission de l'environnement et de l'énergie qu'une étude soit entreprise pour favoriser la biodiversité lacustre sur conseil d'un spécialiste à l'occasion des travaux entrepris sur le port de plaisance.

M. P. Chiffelle indique que s'il s'est abstenu lors de la commission, son avis a évolué depuis et il votera contre ce préavis. Sur le crédit demandé, fr. 900'000.-- sont dédiés à la passerelle qui dessert exclusivement une estacade d'une vingtaine de bateaux, parmi lesquels le sien, et le 2ème débarcadère, Vevey étant la seule commune du lac Léman à disposer de deux débarcadères CGN. Il a le sentiment que dans cette affaire, on raisonne comme si rien ne s'était passé. On remet les choses comme elles doivent l'être, sans se poser aucune question, on consent des dépenses considérables. Le montant de cette passerelle représente le surcoût que nous aurons à payer en énergie l'année prochaine. On ne s'est pas suffisamment penché sur la nécessité de refaire une passerelle que personne n'avait jamais remarquée et l'on doit de temps en temps aussi marquer une résistance par rapport à cette manière de faire comme si le monde ne bougeait pas, alors qu'il change très fortement, très vite et d'une manière dont nous ne pouvons même pas prévoir les effets.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 18/2022, du 23 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
 3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 80'250.- pendant 20 ans.
- 18. Rapport sur prise en considération du postulat de Mme Anna Iamartino PLR, intitulé, « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? » (2022/R19)**

Rapport : Mme Karine Römer

Mme K. Römer rappelle le vœu de la commission qui souhaite que, dans le cadre du groupe pluridisciplinaire, la Municipalité mette tout en œuvre afin de soumettre des propositions/solutions/réflexions, que ce soit au niveau communal, intercommunal et social, et ce en accord avec ASR, afin de proposer des solutions concrètes et ainsi les mettre au prochain budget.

M. S. Ansermet remarque qu'un projet de modification de l'art. 25 de la loi pénale vaudoise du 19 décembre 1940 prévoit que la police puisse éloigner une personne d'un lieu ou d'un périmètre déterminé et lui en interdire l'accès si elle participe à des transactions portant sur des biens dont le commerce est prohibé, notamment des stupéfiants. Il ne donne pas son avis sur cette mesure, mais c'est un élément important pour la future commission.

M. G. Gavin constate que certains sujets sont récurrents en politique régionale. La problématique du sentiment d'insécurité notamment dans la zone de la gare en est un à Vevey, surtout pour certains groupes politiques. Même son groupe salue les réponses de la Municipalité, des différents intervenants d'ASR et de la cheffe du service de la cohésion sociale, ainsi que le travail de la commission qui a su avoir une discussion constructive face à un texte flou et problématique, il reste plusieurs questions. Il rappelle que nous sommes encore ici dans ce qui semble être l'exemple probant d'une problématique prise sous le prisme de la répression et de l'irrationalité. Encore une fois, une partie de la réflexion derrière ce texte vise les personnes qui pratiquent le deal, jugées en partie responsable du sentiment d'insécurité de certains Veveysans et Veveysannes. Il rappelle que si des personnes doivent dealer, il s'agit avant tout de survie. En effet, ce sont avant tout des personnes qui travaillent dans des conditions d'exploitation qu'aucune personne dans ce Conseil ne vit au quotidien. On s'attaque encore une fois à des personnes qui travaillent sans sécurité sociale, de jour comme de nuit, qu'il pleuve ou qu'il vente, dans la peur constante de la police et de la répression. Tout ceci pour un revenu de misère qui ne leur permet même pas de maintenir la tête hors de l'eau. Une exploitation très souvent permise par la précarité des statuts légaux, les interdictions d'accès au marché du travail et évidemment les chantages aux logements par certains bailleurs véreux. Et ce n'est pas peu dire que les énormes profits du trafic ne redescendent pas jusqu'à eux. Ceci est le résultat d'une politique globale en matière d'économie, d'accueil, ou encore de logements profondément désastreuse, menée depuis des années au niveau fédéral et cantonal notamment par le groupe politique qui dépose ce postulat. Cependant, bonne nouvelle, des solutions existent et les groupes de droite et d'extrême droite ont les moyens de changer la donne. Puisqu'ils ont des majorités au Canton et au Parlement fédéral, ils doivent demander notamment à leurs élus et élues de doubler les budgets alloués à la prise en charge des personnes qui demandent l'accueil en Suisse, d'améliorer substantiellement les budgets de l'EVAM, d'ouvrir massivement des emplois subventionnés, de relancer les plans de régularisation des personnes sans papiers, de modifier les différentes lois d'accès au marché du travail ou encore de relancer les débats autour de la dépenalisation une bonne fois pour toutes. Leurs majorités leur donnent des responsabilités, qu'ils les utilisent afin de régler une problématique qui visiblement leur tient tant à cœur. Décroissance-Alternatives ne cessera jamais de faire des propositions en ce sens, qu'ils les soutiennent ! Enfin, si les résultats des discussions de la commission vont dans le sens du bon travail initié par la Municipalité, les acteurs sociaux et ASR, notamment en reconnaissant les problématiques liées au quartier de la gare, il semble qu'accepter ce postulat ne sert qu'à octroyer une tape sur l'épaule du groupe pluridisciplinaire déjà existant. Il est donc impensable pour da. de soutenir un tel postulat irrationnel, fourre-tout, aux enjeux racistes à peine voilés et au mépris de classe qui le sous-tend. Le groupe Décroissance-Alternatives demande donc de refuser ce postulat, la Municipalité travaillant déjà sur la problématique, et d'attendre les premiers retours du groupe pluridisciplinaire.

M. B. Schobinger rappelle les deux problèmes qu'il avait relevés lors du dépôt du postulat, à savoir les violences qui ont lieu à la gare et qui ne sont pas issues de migrants ou autres, et le deal pratiqué par des personnes qu'il n'a absolument pas obligées à faire ce métier ni à venir en Suisse. Dire non à ce postulat, c'est dire qu'il n'y a pas de problèmes. L'insécurité existe, les dealers sont de plus en plus insistants, agressifs. Les gens ne se sentent pas à l'aise à cet endroit et il faut agir. La Municipalité viendra avec des pistes de solutions, mais il est temps de donner un signal clair en transmettant ce postulat à la Municipalité.

Mme C. Gigon pense qu'il faut rester sur la forme et la question de savoir si cet objet doit être transmis à la Municipalité. La Municipalité et ASR travaillent sur la question, mais visiblement c'est difficile parce que les mois passent et le problème n'est pas réglé. Elle partage l'avis qu'on a tendance à centrer son attention sur les dealers qui sont finalement des gens dans la misère. C'est aussi parce qu'il y a un système économique qui permet notamment le blanchiment d'argent qui fait qu'il y a beaucoup de profits et que la police a toujours un train de retard par rapport à tout ce que peuvent mettre en place les systèmes parallèles et mafieux. On ne peut pas résoudre cela au Conseil communal. Dire que seules quelques femmes ont peur à Vevey n'est pas exact ; cela touche beaucoup de monde, y compris des hommes et des enfants. Ce n'est peut-être pas forcément justifié, tout dépend de la sensibilité des gens, mais le Conseil communal est le porte-parole des habitants et habitantes de Vevey. Une commission permettra à tous les partis d'entendre les efforts faits, la difficulté de la situation et les responsabilités des différentes parties.

M. le Président rappelle que nous traitons de la prise en considération du postulat et que nous ne sommes pas là pour faire l'apologie ou le procès du deal.

M. P. Bertschy admet que le sujet est délicat et personne ne peut prétendre avoir LA solution. En revanche, ce postulat a l'avantage de soutenir la Municipalité dans sa recherche de solution. Ne pas reconnaître le problème revient à nier l'évidence, c'est être coupé d'une partie de la population. On ne dit pas que Vevey manque de sécurité, mais qu'à cet endroit-là il y a de réels problèmes, depuis plusieurs années, et qu'il faut absolument trouver des solutions. D'autres villes ont connu la même problématique et ont trouvé des solutions. Vevey ne peut évidemment pas avoir la prétention de dire qu'elle va résoudre le problème de la toxicomanie. Croire que ce sont les groupes politiques, notamment du centre-droite, qui amènent au Conseil un problème qui n'existe pas, c'est se couper de la réalité et cela le désole. Il remercie la Municipalité pour le travail qu'elle a effectué et qu'elle effectuera. On se réjouit de trouver quelques solutions qui permettront au minimum d'atténuer les problèmes à cet endroit.

Mme S. Dohr indique que des membres de Vevey Libre se sont rendus à la gare pour observer ce qui s'y passe. Ils n'ont pas vu de vol de l'arraché, de tabassages, de bastons, mais ils ont pu compter jusqu'à 15 personnes qui vendent de la drogue. Le problème est donc réel. Le deal de rue, la drogue font partie de notre société depuis la nuit des temps. La direction de la sécurité de Lausanne a demandé un rapport sur le deal de rue à l'Université de Lausanne. Ce rapport de 2018 compare les approches développées dans trois villes suisses (Lausanne, Berne et Zürich) vis-à-vis de la vente de stupéfiants dans l'espace public. Lausanne et le Canton de Vaud sont à la traîne. Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas investir des moyens. Berne et Zürich disent clairement que la population doit accepter que la drogue existe et qu'il faut l'encadrer. Certains mots employés dans le postulat ont provoqué beaucoup d'émotions au sein de Vevey Libre, qui laisse la liberté de vote. La discussion face à ce postulat a déclenché quelque chose, des choses sont en cours et la Municipalité a dit qu'elle reviendrait prochainement avec des propositions.

M. C. Tolusso demande si l'on a peur dans le noir ou peur du noir. Il y a trente ans, le deal était pratiqué par des Italiens, des Libanais, blancs en l'occurrence. Cela fait 5 à 10 ans que ce sont des Africains, donc noirs. Évidemment que c'était déjà à l'époque des hommes jeunes, avec un niveau de testostérone relativement accru grâce à l'adrénaline générée par leur situation déjà précaire. Parce que ce sont évidemment les petites mains du trafic international de stupéfiants, qui contribue très largement à la prospérité de la criminalité organisée (trafic de femmes, d'armes, de drogues), qui sont des problématiques liées. La loi fédérale sur les stupéfiants ne confie pas aux communes, ni à Vevey Libre, de fonctions de police en matière de répression des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants. Il est donc imprudent de la part de Vevey Libre de faire les malins ouvertement en essayant d'observer des choses qui ressortent de la police de sûreté ou de la police judiciaire. C'est un travail de compétence cantonale. Ce n'est pas le travail d'ASR non plus, même si elle travaille de temps en temps en relation avec la police de sûreté et la gendarmerie.

M. A. Gonthier précise que da. n'a jamais prétendu que les partis de droite amenaient le problème dans le Conseil communal. Ce qu'il dit, c'est que la politique suisse fédérale menée par ces partis est pour partie créatrice de ce problème, en générant des sans-papiers, des gens désespérés, etc., et qu'il y aurait à ce niveau-là aussi des choses à faire pour diminuer le problème afin qu'il n'y ait plus, ou moins, les petites mains du trafic. L'information relayée par M. S. Ansermet concerne un EMPD qui date de septembre 2021. Ce qu'il permet, c'est d'éloigner les gens d'un certain périmètre, par exemple en leur interdisant de se trouver à moins de 100 mètres de la gare. Mais on tombe alors dans le même problème qu'avec les caméras, c'est-à-dire que le groupe se reforme quelques mètres plus loin, avec les mêmes problèmes, mais en impactant d'autres populations. On n'y gagne donc pas grand-chose, si ce n'est rien du tout. On nous dit qu'il faut soutenir la Municipalité en lui renvoyant le postulat. On a, depuis le début de la législature, une Municipalité qui dit ce qu'elle fait et qui fait ce qu'elle dit. Elle a, dans la réponse et lors de la commission, énuméré un certain nombre de choses qu'elle va faire, qu'elle est en train de mettre en place. Renvoyer le postulat à la Municipalité, c'est strictement et uniquement créer et ajouter encore plus de papier aux papiers déjà écrits sur ce point et c'est donc parfaitement inutile.

Mme A. Iamartino rappelle que dans son postulat elle n'a tenu aucun propos raciste et qu'elle ne parle pas uniquement des dealers, mais simplement qu'un problème d'insécurité existe à la gare et qu'il est temps de faire quelque chose pour rassurer la population.

M. M. Bertschy remarque qu'on a beaucoup parlé de choses qui ne concernent pas notre échelon politique, autant des lois fédérales sur les stupéfiants que des mesures qui sont du niveau cantonal ou les politiques sociales. D'autres arènes sont prévues pour ces débats et tous les partis sont représentés dans ces arènes-là. Que peut-on faire à Vevey ? Ce sont des questions que d'autres communes se sont déjà posées, notamment à Genève, où ils ont fait une politique à peu près similaire à une partie de ce qui est proposé dans ce postulat, c'est-à-dire mettre des caméras dans toute la zone de la gare. Résultat, le trafic s'est déplacé dans le quartier des Pâquis et d'autres établissements associés à la vie nocturne ou des lieux alternatifs, où se passe aussi beaucoup de trafic. Dans le canton de Vaud, la politique répressive mise en place par l'État a fait que beaucoup de ces établissements ont fermé, dont un à Corseaux. Le trafic lié à cet endroit-là s'est déplacé. Ce ne sont pas les mêmes personnes, en revanche les consommateurs étaient peut-être contents de pouvoir aller dans ces lieux un peu reclus plutôt que devant la gare. C'est peut-être aussi pour cela qu'il y a des changements de comportement de la part des personnes qui se trouvent devant la gare. Que peut-on faire à Vevey ? Mettre des caméras pour déplacer le problème, mais jusqu'où ? À Genève, ils ont mis des caméras aux Pâquis, puis plus loin, et le problème a fini par se déplacer dans la cour de l'école, seul endroit sans caméras. Plutôt que de mettre uniquement des caméras, on pourrait penser à occuper l'espace public différemment, que ce soit avec des agents de sécurité publique, avec des manifestations comme c'est le cas actuellement avec le petit stand d'Images devant la gare. Pour répondre à M. C. Tolusso, Vevey Libre ne se prend pas pour des justiciers civils. Mais face à une problématique, ses membres aiment se rendre sur le terrain voir ce qui se passe réellement. Ils ne sont intervenus à aucun moment.

M. J. Christen donne raison à M. C. Tolusso sur le fait que le pouvoir de la Municipalité est extrêmement restreint, encore plus que celui du Conseil communal. Tout au plus la Municipalité peut-elle exercer une pression sur ASR, dont les moyens d'action sont aussi limités, les questions de drogue étant de compétence cantonale. Tout ce que peut faire la Municipalité, c'est demander d'agir, ce qu'elle fait d'ailleurs depuis de très nombreuses années, malheureusement sans résultat. Il est bien placé pour le savoir et a donc une certaine indulgence, parce que c'est un problème qui est difficile à résoudre. Dans le rapport de la commission, on lit qu'un groupe de travail a été créé. Il souligne que ce groupe existe depuis de nombreuses années, avec les mêmes responsables aujourd'hui que ces dernières années. Même si l'on peut reconnaître que cela a eu une certaine utilité parce que cela a permis des échanges, aucune solution n'a émergé jusqu'ici. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut abandonner. Il est vrai que des élus de Vevey Libre ont tenu à observer ce qui se passait, notamment à côté d'un restaurant qui subit des nuisances considérables liées à ce trafic, avec une perte de clientèle. C'était donc justifié de s'intéresser à la manière dont se passe ce trafic. On peut imaginer que des opérations coup de poing ont une efficacité, mais elles sont extrêmement rares. Peut-être ne sont-elles pas assez nombreuses. Pour ce qui est des caméras, on voit bien que le résultat n'est pas probant. Cela peut être utile dans certaines situations, mais ici on peut avoir des doutes. D'aucuns disent, même au sein de la police, qu'il n'y a pas vraiment de volonté politique de résoudre le problème. Dans le rapport de la commission, on lit à plusieurs reprises « c'est compliqué ». Encore faudrait-il savoir pourquoi. À aucun moment le rapport n'explique vraiment pourquoi c'est compliqué. On a le sentiment qu'on ne peut rien faire et c'est effectivement peut-être un peu frustrant. Comme son groupe, il se dit mitigé face à ce postulat. Installer des caméras ne résoudra pas le problème parce que les trafiquants iront ailleurs. Des opérations coup de poing sont possibles, mais là aussi le trafic se déplace ailleurs. Cela signifie que toutes les politiques de prohibition ont échoué jusqu'ici. Parce que lorsqu'il y a une demande, il y a toujours une offre. Alors, soit on admet qu'il faut déployer de plus gros moyens pour exercer une pression extrêmement forte (mais est-on prêt à payer la facture ?), soit on légalise (mais est-on prêt à le faire ?). Finalement, pour donner une impulsion à la Municipalité dans ses démarches, comme la majorité de son groupe, il acceptera ce postulat. C'est un signal, un appui que l'on donne à la Municipalité, parce qu'on ne peut pas rejeter toute impulsion en la matière. Concernant la situation des personnes immigrantes en Suisse, il peut entendre le discours de da., mais en l'occurrence on se trompe de problème, parce que la plupart de ces trafiquants ne sont pas des requérants d'asile ; ils ont un visa touristique et viennent pour la plupart d'Italie. Évitions les rapprochements douteux.

Mme F. Despot se dit de plus en plus choquée par les propos qu'elle entend de la part du groupe Décroissance-Alternatives. Ce soir, elle a entendu de la vraie rêverie de haut vol quand on nous dit qu'il faut aider les sans-papiers, leur trouver un logement, un revenu, un métier pour qu'ils arrêtent de vendre de la drogue. Elle a même entendu dire que la vente de drogue était un commerce normal. Il est évident que si on place ces personnes dans une société confortable et qu'elles n'ont plus besoin de dealer, elles seront immédiatement remplacées par d'autres. On n'aura donc absolument rien résolu. On reproche aux gens qui soutiennent ce postulat de jouer le jeu du racisme. Bien au contraire. En tombant systématiquement sur une dizaine de personnes noires en sortant de la gare, vous nous pouvez plus ne pas faire l'amalgame et lier le commerce de drogue et les dealers aux Noirs. Or, l'énorme majorité de la population de couleur qui vit à Vevey fonctionne de manière tout à fait correcte, citoyenne et n'a aucune raison d'être assimilée à l'image qu'on en donne à la gare. Qui provoque le racisme ?

M. M. Bertholet remarque que l'étude menée à Berne, Zürich et Lausanne est la meilleure étude réalisée ces dernières années. Ce qu'elle dit, c'est que la Municipalité a quand même des moyens d'agir, contrairement à ce que dit M. J. Christen. En matière de répression, les moyens d'action sont effectivement limités, mais ce que préconise cette étude, c'est d'investir dans le travail associatif, dans le travail social. Ainsi on arrive à pacifier les espaces publics. Les caméras de surveillance ne font que déplacer le problème et même pas baisser le nombre d'infractions. C'est totalement inefficace. Oui, on aurait des moyens d'agir, mais il faut pour cela débloquer des budgets. Il ne s'agit pas de nier l'insécurité, mais il est vrai qu'on vit dans un monde capitaliste qui exploite le Sud. La Suisse est aux premières loges dans l'exploitation des pays du Sud, ce qui contraint des gens à chercher des voies de secours. Décroissance-Alternatives n'est pas représentée à Berne ou au Conseil d'État vaudois à accorder des forfaits fiscaux à des entreprises qui pillent les matières premières, etc.

M. P. Bertschy constate que dans ce débat on a parlé à peu près de tout, mais pas du sentiment qu'éprouve une partie de la population de Vevey. Or, c'est cela qui doit nous intéresser. S'il avait voulu s'intéresser à la politique de la drogue, de la misère sociale ou du monde, il serait soit au Parlement à Lausanne, soit à Berne. Or, c'est notre ville qui l'intéresse et ce qui s'y passe. Arrêtons dès lors de faire de grandes théories sur le fait que les députés cantonaux ou fédéraux de droite font mal leur travail. Une majorité des citoyennes et des citoyens les ont élus sur la base d'un programme, qu'ils appliquent. Pour quelles raisons Bex ou Yverdon sont-elles parvenues à régler leurs problèmes ? Il ne dit pas que le problème a disparu, mais que le sentiment d'insécurité a diminué.

M. P. Butty rappelle que nous devons débattre de la prise en considération ou non du postulat. On a entendu énormément de choses que l'on pourra entendre, cas échéant, lorsqu'on aura un débat à la suite de la prise en considération de ce postulat et qu'on aura un préavis de la Municipalité et un rapport d'une commission qui aura débattu du fond du sujet. Il doute pour sa part qu'on arrive à grand-chose. Il s'était déjà prononcé lors du dépôt du postulat. Il ne pense pas indispensable de le prendre en considération puisqu'un groupe pluridisciplinaire a déjà pris en charge cette question. On n'est donc pas les bras ballants. Il votera donc contre la prise en considération.

Mme J. Minacci connaît des personnes qui siègent à Yverdon et s'est renseignée sur les résultats de l'installation des caméras. Une partie des caméras ont dû être débranchées, car elles étaient installées illégalement. D'autre part, le Conseil communal a demandé à la Municipalité quels étaient les résultats et la Municipalité, pour l'heure, a été bien incapable de donner une quelconque information à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que la prise en considération du postulat est acceptée par 35 voix contre 27 (15 abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Anna Iamartino PLR, intitulé « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de Mme Anna Iamartino PLR, intitulé « Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Communications de la Municipalité, notamment :

19. Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude d'une construction sur la parcelle 526 aux Monts-de-Corsier en lieu-dit "En Salauroz" (2022/C14)

Mme L. Willommet, municipale, relève une petite erreur dans la première phrase. La commune de Corsier n'est pas en phase de révision de son plan directeur communal, mais de son plan général d'affectation.

M. A. Gonthier rappelle que sur ce terrain propriété de la commune de Vevey, une motion - qui devait dater des années 90 et qui a été considérée comme classée il y a une dizaine d'années - demandait la création d'un refuge. En quelque sorte, la Municipalité est en train de réaliser une motion qui remonte à des années.

M. P. Bertschy précise que c'est le plan général d'affectation de Corsier qui oblige Vevey à bouger.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20. Introduction du MCH2, Vevey commune pilote (Introduction du MCH2, Vevey commune pilote)

La parole n'est pas demandée.

21. Réponse à l'interpellation de M. Pierre-Alexandre Fürst (PLR), intitulée « Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour la Municipalité » (2022/C16)

M. P.-A. Fürst remercie la Municipalité pour cette réponse très complète, mais globale. Il savait déjà ce qu'était une démarche participative, mais ce texte lui permet malgré tout d'avoir quelque chose de tangible. La Municipalité dit qu'elle est sensible aux questions soulevées et qu'afin d'améliorer le processus, elle souhaite développer un groupe de travail interne pour élaborer une méthodologie que tout le monde peut comprendre. Il aimerait pour sa part que chaque parti politique représenté au Conseil puisse participer à ce groupe de travail. Pour ce faire, il pense préparer une motion pour la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

22. Réponse à l'interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés... » (2022/C17)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour cette vaste réponse, très complète, mais qui ne le satisfait que très partiellement. Il n'a jamais remis en cause la pertinence de ces travaux, bien au contraire, il a d'ailleurs voté pour ces travaux. On a tous conscience de la problématique des délais par rapport à la fourniture de certains matériaux, mais le chantier a débuté alors qu'on a modifié le phasage des travaux. Pour quelles raisons n'a-t-on pas fait cela avant de démarrer les travaux ? Il conçoit que cela puisse être dû au changement de Municipalité, il n'empêche que c'est problématique pour les commerçants et que les travaux, qui devaient durer trois mois, en ont duré neuf. On peut se poser la question de savoir si le fait de mettre des bancs à côté d'un parking est vraiment le meilleur endroit. Il y a une terrasse à la Villa Métisse, à la rue de l'Union, qui n'est pratiquement jamais utilisée. C'est plutôt à cet endroit qu'on pourrait mettre des bancs. Pour ce qui est de l'arbre qui a été planté, on a créé une fosse de moins d'un mètre cube. Or, on retrouve les mêmes arbres tout le long de l'avenue Général-Guisan. Ils sont plantés dans des bacs et poussent à plus de 20 mètres de hauteur. Il est donc faux de dire que planter des arbres dans des bacs est impossible. On nous dit que l'îlot de chaleur va être amélioré parce qu'on ne met pas de bitume, mais des pavés en béton. Quelle est la différence de température entre des pavés béton gris et du bitume noir, d'autant plus pour des véhicules quatre-roues ? Effectivement les pavés béton sont locaux. Ils sont réalisés à partir d'une carrière dont certains souhaitent la fermeture, à savoir la carrière du Mormont. Il se réjouit donc de voir la Municipalité de Vevey faire campagne contre cette fermeture pour pouvoir utiliser du béton local, au détriment du bitume qui vient de l'autre côté de la planète. Autre chose surprenante : alors que pour entrer dans ce parking les gens doivent faire un virage à 90°, il y a un dos d'âne, que les pare-chocs des voitures touchent très régulièrement ; il faudrait donc songer à adapter sa hauteur. Dans ce dossier, il y a eu une multitude de modifications par rapport à ce qui a été proposé au Conseil. Pour quelles raisons la Municipalité n'a-t-elle pas informé le Conseil de ces modifications ? Il souhaite que les prochains chantiers soient mieux structurés et planifiés avant leur démarrage. On nous parle de collaboration avec les commerçants. Il a pour sa part vu deux fois le boulanger déplacer trois palettes de pavés qui étaient posées à la rue de l'Union pour pouvoir charger sa marchandise. Mettre volontairement les bâtons dans les roues des commerçants est véritablement inadmissible de la part de l'entreprise qui a réalisé ces travaux.

M. B. Schobinger s'était posé la question de savoir pourquoi on avait dépassé le périmètre. Il est vrai qu'il y a l'orthodoxie de projets, l'orthodoxie comptable, et il y a le bon sens. Dans sa carrière professionnelle, il admet n'avoir jamais fait un projet où il n'a pas dépassé un peu le périmètre fixé au départ. Parce qu'on n'est jamais sûr de ce que l'on trouvera en sous-sol et que parfois il est nécessaire de refaire toute une chaussée, comme dans le cas présent. Ce chantier a connu à peu près tous les aléas possibles. La fin des travaux était prévue au mois de décembre. On a demandé à l'entreprise de poser un peu plus d'enrobé que prévu initialement, ce qui nécessitait une machine. La machine n'était pas disponible et les centrales d'enrobage ferment de décembre à la mi-mars. Et la météo doit être suffisamment clémente pour permettre de poser la dernière couche d'enrobé. Ces aléas font que le chantier, qui devait se terminer avant Noël, a fini beaucoup plus tard. Pendant cette période d'interruption, les places de parc étaient occupées par des barrières. On aurait pu les ouvrir, mais l'entreprise qui a déposé du matériel est sous garantie tant qu'il n'y a pas réception de l'ouvrage. Il comprend donc qu'elle n'ait pas voulu ouvrir le parking. Face à tous ces aléas, l'important c'est la communication, qu'elle soit auprès du Conseil communal, mais aussi vis-à-vis des commerçants qui sont concernés. Si l'on prend le temps d'expliquer les choses, généralement cela se passe assez bien. Le dos d'âne est en réalité un trottoir traversant, qui n'est visiblement pas idéal pour les voitures surbaissées. À première vue, il respecte les normes, mais peut-être faudrait-il le vérifier.

M. P. Butty était surpris de voir cette réponse de cinq pages, accompagnée de 20 pages de photos couleur grand format. Pour les personnes qui reçoivent encore les documents papier, cela représente beaucoup de papier. Il

peut comprendre qu'on aille dans le détail quand on a un plan qui est difficilement lisible, mais là on aurait probablement pu faire des économies. Il espère que la Municipalité y sera attentive la prochaine fois.

M. A. Gonthier se dit lui aussi surpris par ces photos, qui n'ont pas toutes un sens évident. On a déjà eu ces discussions au sujet des bancs ou des murets autour des arbres. Pour lui, un banc est fermé dessous. Dans le cas présent, il ne pense pas que ce soit fermé ; ce ne sont donc pas des bancs. Si la racine doit se développer, elle peut le faire. Les bancs permettent aux personnes non pas à mobilité réduite, mais qui ont juste besoin d'avoir des bancs-relais sur les principaux trajets en ville, de s'arrêter quelques minutes pour reprendre leur souffle. Il ne s'agit donc pas de mettre des bancs dans les rues adjacentes.

M. A. Stübi souhaite pour sa part relever un point qui l'a plutôt réjoui, à savoir la question des déchets de la construction. 84% des déchets produits en Suisse sont liés à la construction, dont 19% viennent de la déconstruction, donc des déchets que l'on ne peut pas réutiliser. Il salue le fait que la Municipalité, qui a hérité de ce préavis, a pris quelques largesses budgétaires afin d'investir dans des matériaux un peu plus durables et potentiellement réutilisables. Il a noté la volonté d'avoir une charte sur les matériaux, parce qu'un peu d'harmonie est nécessaire pour pouvoir réutiliser ailleurs un certain nombre des matériaux et réduire ainsi les investissements.

M. P. Bertschy remarque que la fosse est ouverte, les racines peuvent donc se développer, mais dès lors ce sont les pavés qui vont se soulever et il faudra déplacer le banc régulièrement. Il y a un banc à l'abribus, à quoi bon mettre deux bancs au Nord, entre deux voitures, là où justement les gens qui traversent l'avenue ne les verront pas ? Il rappelle qu'il avait souhaité projeter les photos lors du dépôt de son interpellation, mais le matériel actuel de la salle ne le permettait pas. Pour ce qui est de la durabilité des pavés, ceux en granit ne posent aucun souci. En revanche, il a beaucoup de doutes quant à pouvoir réutiliser des pavés béton. Au bout de quelques années, la plupart sont fendus.

M. V. Imhof, municipal, admet des ratés au niveau de la communication avec les commerçants. Depuis la fin de l'année dernière, les services travaillent avec le bureau de l'économie qui est aujourd'hui en place pour améliorer le suivi des travaux. Mais n'oublions pas que le secteur infrastructures a migré et que ce chantier s'est retrouvé entre deux services. Cela n'excuse pas tout et des efforts sont faits pour résoudre ce genre de problèmes. Dorénavant, le service voirie débarrassera après deux semaines le matériel qui traîne si l'entreprise ne le fait pas après l'avoir demandé. Concernant les photos, la Municipalité n'a pas réalisé qu'elles seraient intégrées à la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

23. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. P. Butty « Quelles mesures pour le pouvoir d'achat des Veveysans modestes ? »

M. P. Butty développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au procès-verbal.

Mme G. Kämpf, municipale, précise que la Commune est le dernier maillon de la chaîne de décision et que toute la gestion de la crise énergétique dépendra des décisions et priorités de la Confédération, puis des cantons. Actuellement, la Confédération s'engage surtout à sécuriser l'alimentation énergétique, notamment par une contribution de la population de l'ordre de CHF 4.50 par mois pour la constitution d'une réserve de courant hydraulique. Les tarifs énoncés sont très fluctuants et il est actuellement difficile de connaître les effets à moyen et long terme sur les charges des ménages. La commission fédérale de l'électricité (EiCom) a publié ses projections sur les prix de l'électricité pour la partie réglementée sur marché. À Vevey, le tarif le moins cher s'élèvera à 30.4 centimes par kWh l'année prochaine ; cela représente une hausse de 48% par rapport à l'augmentation des prix en Suisse. Concernant les charges de chauffage, celles-ci dépendent du combustible (mazout ou gaz) et pourraient être estimées à une augmentation de CHF 65.-/CHF 70.- par mois, avec un effet rétroactif. Toutefois, les chauffages alimentés par la centrale à distance ne connaîtront pas la même fluctuation, le bois étant de provenance locale et réservé en suffisance pour cet hiver. On travaille sur le long terme, alors que les questions concernent plutôt le court terme, ce que la Municipalité peut faire dans l'immédiat. Il va falloir mettre en place un soutien de la population et des collaboratrices et collaborateurs (une évaluation des mesures qui peuvent être mises en place pour accompagner les individus dans leur capacité d'agir face à cette nouvelle crise est en cours). Sont prévus des communications sur les économies d'énergie, subventions, écoute et orientation, une promotion ciblée sur les aides et subventions disponibles en matière de production et d'économie d'énergie (création d'un onglet sur le site internet de la Ville, qui sera constamment actualisé au fur et à mesure des actions de la Ville et de l'évolution de ce que proposent le Canton et la Confédération).

La Municipalité envisage-t-elle d'aider sa population la plus fragile financièrement pour faire face à cette situation, de manière spontanée ou sur demande des bénéficiaires ? La loi sur les communes demande à celles-ci de faire en sorte de prévenir la pauvreté. Cependant, l'impact de la situation globale est peu connu à ce jour et la manière dont seront réparties les charges entre la Confédération, le Canton et les communes n'est pas claire. La

Confédération n'entend pas adapter pour l'instant les rentes AVS. Pour sa part, le service de la cohésion sociale n'a pas reçu de demandes de citoyennes ou citoyens concernant la problématique de la hausse des prix, ce qui laisse, un peu, de temps pour anticiper et coordonner les différentes composantes du réseau d'aide sociale et d'aide à la précarité. Le service de la cohésion sociale assistera à un atelier organisé par l'observatoire de la précarité ; ces questions y seront vraisemblablement abordées. Le 15 septembre aura aussi lieu la réunion périodique de la plateforme précarité Riviera, qui permettra un échange au niveau du terrain. Certaines associations, comme Partage Riviera, ont déjà annoncé une augmentation de leurs opérations durant le printemps, d'autres ont déjà constaté des augmentations de prix dans leur matériel et consommable indispensables à leur activité. Ainsi, pour son budget 2023, le service de la cohésion sociale a tenu compte de l'inflation de 10% dans ses demandes, notamment en ce qui concerne l'aide directe aux ménages ou aux associations qui verront leurs frais augmenter. Le service, actif dans l'action collective en priorité, ne pourvoit que partiellement de l'aide directe et de manière subsidiaire (la responsabilité principale restant celle du Centre social régional, selon la loi cantonale). Par conséquent, la Municipalité privilégie la voie du crédit supplémentaire par dépôt de préavis argumenté et chiffré dans le cas où des moyens supplémentaires seraient avérés selon ces observations de terrain et l'avancement des discussions dans les instances intercommunales. La Municipalité se soucie également de l'impact de l'augmentation de 10% des primes d'assurance maladie. Des soirées d'information et d'accompagnement sont prévues par l'ARAS cet automne ; la Ville de Vevey s'associera à cette démarche et interviendra en fonction des besoins du moment. Inviter les gens à participer à ces réunions permettra d'avoir une veille particulière pour connaître quels sont leurs besoins. Concernant le logement, la Commune dispense deux aides, qui sont réglementées au niveau cantonal : l'aide individuelle au logement, qui ne tient pas compte des charges - ce qui est effectivement un problème - et la location de logements subventionnés. Pour ces derniers, le service des bâtiments entreprend des mesures afin de réduire la consommation domestique, ce qui devrait atténuer l'augmentation des charges des ménages. L'ASLOCA, préoccupée par l'impact de la hausse des prix de l'énergie, a entamé des démarches afin de demander au Conseil fédéral de « prendre immédiatement des mesures efficaces. C'est la seule manière pour éviter que les locataires ne soient confrontés à d'importantes difficultés financières dans les semaines et les mois à venir, en raison de l'explosion des frais accessoires. Comme les frais accessoires impayés peuvent entraîner des résiliations de bail, la situation est grave et la précarité énergétique représente une menace pour les ménages suisses particulièrement touchés ». Un travail politique pour obtenir un véritable soutien ciblé par la Confédération et les cantons semble nécessaire sans tarder. La Ville dispose d'un bon nombre d'aides relatives aux frais de déplacement, comme des subventions pour les vélos ou les transports publics, qui permettent de réduire les frais énergétiques des ménages en profitant de changer certaines habitudes. Dès novembre, la gratuité de la livraison des courses à domicile devrait se mettre en place. La Municipalité peut aussi activer un fonds de secours pour des situations particulières. Elle entend aussi poursuivre une stratégie de lutte contre le non-recours à ces aides. En conclusion, cette situation, par le manque de clarté quant à la répartition et la coordination de la prise en charge entre la Confédération, le Canton et les communes, révèle la difficulté des communes à planifier la stratégie adéquate, qui n'est pas uniquement une réponse sous forme d'aide financière individuelle, mais aussi une écoute et un accompagnement.

M. P. Butty remercie la Municipalité pour cette réponse plus détaillée qu'il ne l'imaginait et se dit satisfait. Nous allons évidemment tous rester attentifs aux attentes de la population pour répondre aussi bien que possible à ses besoins.

Mme C. Gigon sent bien le souci de venir en aide à la population précaire de notre ville. Les gens s'en préoccupent sans savoir de combien la facture va augmenter. Pour une tranche de la population qui n'a pas de marge de manœuvre, il va falloir prioriser certaines dépenses. Elle réitère sa question de savoir ce que l'on fait pour venir en aide aux personnes vulnérables sur le plan de la santé si des coupures d'électricité devaient survenir.

M. J. Schüller remarque que les grosses augmentations de charges vont arriver surtout l'année prochaine. Elles seront à payer à 30 jours. Et si les charges ne sont pas payées, la procédure est la même que pour le loyer (délai de résiliation de 30 jours). L'ASLOCA anticipe donc une sorte de crise du logement, avec des ruptures de bail. La Confédération pour l'instant décide de ne rien faire, le Canton a été alerté la semaine dernière ; on attend de voir si la majorité de droite entre en matière. Il faut donc s'attendre à un potentiel préavis l'année prochaine s'il faut débloquer un fonds d'urgence. Parce qu'une crise du logement est à éviter sur le plan humain.

Mme S. Dohr aimerait que l'on pense aussi aux petits commerçants (boulangers, bouchers, etc.). Tout le monde est concerné.

M. V. Matthys indique que, pour les personnes âgées, le problème n'est pas qu'une question de coupure d'électricité. On dit de plus en plus qu'il faudra réduire le chauffage. Or, on sait qu'avec l'âge le corps s'adapte beaucoup moins bien à des variations de température et que pour une personne âgée, qui souvent bouge peu dans son logement, il faudrait un logement à 21-22° la journée. La gestion de la température dans les immeubles pourrait donc poser des problèmes à cette population fragile.

Mme G. Kämpf répond que c'est tout l'intérêt du travail en réseau. Tout ce qui concerne le domaine de la santé est du ressort du Canton. On a des contacts réguliers avec le CSR, les CMS et différents acteurs, mais il est vrai que c'est compliqué. On le voit déjà avec le plan canicule. Des personnes sont encore invisibilisées dans notre société. C'est clairement un enjeu.

Mme S. Dohr remarque que c'est la classe moyenne basse qui va souffrir le plus, parce qu'elle gagne juste trop pour bénéficier des aides et pas assez pour surmonter cette crise. Aujourd'hui, les plus démunis sont déjà encadrés, n'oublions pas la classe moyenne basse, ainsi que les petits commerçants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

b) Interpellation de Mme A. lamartino « Mais où est donc passée la « Fête des écoles ? »

Mme A. lamartino développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme L. Willommet revient sur les raisons pour lesquelles la Municipalité n'a rien organisé pour remplacer les traditionnels carrousels, comme cela avait été annoncé en 2018. 2019 a vu la Fête des Vignerons, 2020 et 2021 la pandémie. En 2022, l'établissement scolaire, toujours en lien avec le COVID, a annoncé à la Municipalité ne pas souhaiter organiser une fête centralisée, qui aurait pu être annulée. Beaucoup d'animations ont toutefois été mises sur pied pour célébrer la Fête des écoles. Au niveau de l'établissement secondaire, il y a eu les promotions scolaires, suivies d'un apéritif offert par la Ville pour 700 personnes, un spectacle du chœur des écoles le dimanche qui précède la fin de l'année au Reflet (salle comble), et le bal des élèves des 7-8P et 10-11 au RKC le dernier mercredi, activités organisées par l'école et financées par la Ville, qui vient aussi en soutien à l'organisation. Au niveau de l'établissement primaire, des fêtes et cortèges ont eu lieu dans tous les collèges. Un résumé et des photos sont disponibles sur le site de l'établissement scolaire vevey-ep.ch. Le chœur des écoles primaires a réuni le dimanche près de 200 enfants sur la scène du Reflet. On a maintenu la traditionnelle fête des oiseaux (avec remise du bol) pendant la crise sanitaire. De nombreux parents étaient présents à tous ces événements, et contrairement à ce que prétend l'interpellation, la direction de l'établissement a été partie prenante de ces fêtes et a soutenu tous les enseignants dans leur projet. Elle ne peut donc qu'exprimer l'incompréhension des écoles et des services communaux sur les propos tenus sur les réseaux sociaux quant aux événements organisés. Les écoliers du primaire ont été très heureux de bénéficier dans chaque collège d'une fête et/ou d'un cortège organisés avec leurs enseignants. Le service a la volonté de mettre en place des événements pour les élèves, y compris pendant la crise du COVID. Nous sommes une des rares communes du canton à avoir maintenu les promotions en présentiel en 2020 et 2021, même s'il a fallu faire plusieurs cérémonies. Il y a donc une bienveillance envers les enfants et une volonté de leur offrir un maximum d'activités et d'événements peu importe la situation et les contraintes. Le Conseil d'établissement a consulté les conseils des élèves. Une envie marquée des élèves pour des événements qui permettent de se retrouver est ressortie, particulièrement chez les primaires, qui sont dans différents collèges. Cela a aussi ouvert des discussions vis-à-vis de la Fête des écoles. Un groupe de travail consultatif mené par le service famille a été mis en place avec des représentants de chaque quart du CETV (parmi lesquels deux personnes qui siègent au Conseil communal), du service famille et des directions des établissements scolaires. L'idée est de réfléchir de manière collective à la fin d'année scolaire. Une première séance s'est déroulée il y a quelques semaines. Un consensus est ressorti autour d'un grand cortège unique, le projet va donc aller de l'avant. Quant aux autres animations, plusieurs possibilités ont été évoquées, y compris celle des forains et carrousels. Ont été mentionnées la possibilité que les 11^{ème} année rejoignent le cortège avant les promotions, des chœurs, danses, scène ouverte pour jeunes talents de Vevey, la participation de sociétés locales, sportives, culturelles (tournois de sport, présentation, animations), l'importance de valoriser le vivre ensemble (fête pour et avec les élèves, les enseignants, les sociétés), la participation des « plus grands » pour organiser des stands et animations et éventuellement récolter des fonds pour leurs courses d'écoles et voyages, une silent disco, parcours, chasses au trésor, etc. Le dossier est maintenant dans les mains de l'école puisque pour qu'une fête des écoles soit réussie, la participation des enseignants et enseignantes est indispensable. Une nouvelle séance du groupe de travail est prévue d'ici la fin de l'année. Les forains ne sont pas forcément la meilleure idée d'animation pour la fête des écoles pour plusieurs raisons : emplacement (jardin Rivage vs place du Marché compte tenu des travaux à venir), raisons budgétaires et d'intérêt financier pour les forains, conflits d'agenda (compliqué pour les forains de venir à Vevey dans une période très chargée). À l'heure actuelle, fr. 35'000.-- supplémentaires au minimum seraient nécessaires au budget uniquement pour les forains. Aurons-nous une « Fête des écoles » en 2023 ? Oui, il y aura probablement une fête des écoles et un cortège centralisés à Vevey en 2023, à destination des enfants et des parents, en collaboration avec les directions d'établissements et les enseignants et enseignantes.

Mme A. lamartino remarque que les promotions et les spectacles dans les collèges ont toujours eu lieu, en plus de la Fête des écoles. Son interpellation concernait une vraie Fête des écoles. Elle se réjouit donc de revoir une Fête des écoles en 2023.

M. P. Bertschy constate qu'on reçoit toujours une multitude de communiqués. Or, il n'était personnellement pas au courant des cortèges qui se sont déroulés dans les collèges. Il regrette que la communication ne soit pas parvenue notamment aux membres du Conseil communal. L'objectif d'un cortège est qu'il soit vu par la population.

Mme L. Willommet répond que le public cible de ces activités par collège était les parents, pas la population. Elle a toutefois pris note de la remarque et pense que la communication peut tout à fait être améliorée, aussi de manière générale autour de l'ensemble des activités de fin d'année scolaire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

c) Interpellation de Mme J. Minacci « Urgence climatique et énergie : garder le cap et ne pas céder à la panique »

Mme J. Minacci développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

d) Interpellation de M. P. Bertschy « Mise à l'enquête et délais... raisonnables !!! »

M. P. Bertschy développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que cette interpellation intervient dans un contexte similaire à celui de la fin de l'année dernière, où l'interpellation de M. S. Molliat posait des questions sur la police des constructions et le traitement de certains dossiers. La Municipalité avait répondu de manière complète, mais les questions qui sont posées ce soir permettent de donner des nouvelles de ce qui a été mis en place à l'interne. Le délai de traitement d'un dossier qui ne soulève pas d'opposition est de minimum 4 à 5 mois. Malheureusement, on constate de plus en plus qu'un grand nombre de dossiers sont souvent incomplets ou non conformes ; cela nécessite de demander, parfois à plusieurs reprises, des compléments, ce qui rallonge d'autant les procédures. La marge de compression des délais se situe notamment au Canton. Il invite donc tous les groupes politiques représentés au Grand Conseil à agir pour essayer de soulager les procédures au niveau cantonal. Certains dossiers sont soumis à la LPPPL et le Canton doit se déterminer sur le prix des loyers. Cela peut prendre jusqu'à 8 mois, ce qui donne des délais parfois extrêmement longs et qu'on ne maîtrise malheureusement pas. Dans les changements apportés au niveau communal depuis le mois de mars, un effort a été porté sur tous les travaux de minime importance, on a aussi pu mettre en place l'exemption de mise à l'enquête pour les PAC géothermiques. Avec le contexte actuel, on a une hausse significative des demandes d'installation de panneaux solaires, de PAC, de rénovations énergétiques, etc. Les délais commencent à s'allonger pour ces dossiers énergétiques. Comme indiqué dans la réponse à M. S. Molliat, les processus pourraient être raccourcis, mais pour cela on doit absolument pouvoir renforcer le secteur de la police des constructions. La Municipalité a décidé de travailler dans cette direction au niveau du budget 2023.

M. P. Bertschy remercie la Municipalité pour ces réponses, qui le satisfont en partie. Il se dit quand même surpris que dans un quartier on puisse ouvrir une terrasse en quelques semaines alors que dans le même quartier, une personne n'a eu absolument aucun contact avec le service en 8 mois. C'est la personne elle-même qui a dû venir dans les bureaux de la commune pour savoir où en était son dossier. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures dans le même quartier pour la transformation-rénovation de deux commerces à peu près identiques.

M. A. Dormond serait intéressé à savoir de quel dossier concret il s'agit afin de pouvoir vérifier auprès des services ce qu'il en est.

M. P. Bertschy s'engage à lui communiquer le nom hors caméras et pour autant que la personne concernée ne soit pas prise en grippe par les services. Parce qu'évidemment la crainte est d'être pénalisé par la suite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

24. Questions et propositions

M. C. Wahli présente le rapport d'activités de la commission de l'environnement et de l'énergie, document distribué sur les sièges et joint en annexe au présent procès-verbal. Il remercie les services de la Ville qui ont permis d'avoir une première année d'exercice fructueuse et intéressante. La commune de Vevey vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'objectif étant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à une tonne par habitant et

par année, sachant qu'on se situe actuellement à douze. Le rapport mentionne les préavis traités. Il attire l'attention sur les souhaits de la commission, notamment intégrer les chiffres et les éléments liés aux thématiques environnement et énergie dans une section spécifique au sein des préavis afin de faciliter le traitement par la commission, intégrer aux réflexions des aspects non quantifiables liés au développement durable tels que les enjeux sociaux et de transition collective. La commission souhaite également être mise au courant de l'avancée du suivi du plan climat de manière régulière et augmenter l'implication des associations de la société civile. Cette commission est en construction, le processus se poursuit en bonne collaboration avec les services de la Ville. Il remercie tous les commissaires qui ont fait preuve d'attention et de constructivité durant cette année écoulée.

Mme C. Ferland constate que plus que jamais, ces des derniers mois, nous avons été confrontés à la problématique de notre approvisionnement en eau. Sécheresse, rationnement, gaspillage, usage modéré ; toutes les situations ont été vues et largement commentées. Quel était le bon usage, à Vevey, sur la Riviera, dans le canton, pourquoi certaines communes avaient-elles des restrictions et d'autres pas, d'où provient notre eau, quand buvons-nous de l'eau de source (de quelle source ?), quand sommes-nous approvisionnés par l'eau du lac ? L'eau qui part au lac poursuit sa course dans le Rhône, pourquoi ne pas l'utiliser ? Pourquoi certains parcs sont arrosés et d'autres pas, est-ce judicieux de prendre de l'eau potable pour arroser les fleurs, etc. ? Ces questions et bien d'autres ont été posées et, en guise de réponse, nous avons entendu tout et son contraire. Elle se dit consciente que ce sont beaucoup de questions et que la Municipalité ne peut y répondre maintenant, mais elle émet le vœu que soit organisée une séance d'information par les gens du SIGE, à l'image de qui s'est fait avec ASR. Cette conférence pourrait-elle être retransmise à nos concitoyens et concitoyennes par la télévision ?

M. V. Imhof répond qu'il a déjà contacté la direction du SIGE, qui est prête à venir faire une présentation, tout en précisant qu'une bonne partie des réponses se trouvent sur le site internet du SIGE. Mais il serait effectivement intéressant de donner plus d'informations afin de mieux visualiser les services du SIGE. Il verra comment organiser cette présentation.

M. A. Gonthier n'a rien contre le fait d'organiser une conférence ou de mieux informer la population, mais rappelle que chaque groupe politique est représenté au sein du SIGE. Et la tâche de ces délégués au Conseil intercommunal est de retransmettre des informations au sein de leurs groupes. Il ne comprend donc pas comment on peut avoir mille questions et beaucoup de réponses, essentiellement n'importe quoi.

Mme C. Ferland remarque que le but d'une présentation au Conseil communal est surtout que la population soit informée. On a entendu beaucoup de questions et beaucoup de n'importe quoi cet été. Si la présentation est diffusée à la télévision, ainsi les gens auront des réponses.

M. G. Gavin admet que l'on peut avoir des débats houleux au sein du Conseil et qu'on peut ne pas être d'accord. Mais lorsqu'il est sorti fumer une cigarette, il s'est fait intimider verbalement de manière plus qu'incorrecte par un élu qui siège à droite de l'hémicycle. C'est pour lui inadmissible. Nous devons rester courtois et les débats doivent rester à l'interne. Si une procédure pour dénoncer ce genre de cas existe, il invite le Bureau à la lui communiquer.

M. le Président se renseignera pour voir ce que prévoit le règlement à ce sujet.

M. Ph. Herminjard rappelle que M. G. Gavin a lui-même insulté une partie du Conseil, traitant les gens de racistes. Il peut bien ensuite faire la victime en se plaignant d'avoir été interpellé.

M. J. Schüller remarque que c'est un adjectif donné au postulat. Ce sont des propos qui sont politiques, tout à fait analytiques, qui ne sont pas à prendre personnellement. À l'extérieur, il n'y a pas d'intimidation qui tienne.

M. T. Branquino pense qu'il faut différencier ce qui tient du discours politique, et de la critique d'un discours politique, des attaques individuelles à des personnes. Si des personnes ne sont pas capables de faire la différenciation entre les deux, c'est quelque chose qui est problématique dans l'espace dans lequel nous nous trouvons.

Mme M. De Stefanis aimerait savoir pourquoi la rampe qui permet l'accès aux personnes en situation de handicap ou avec des poussettes à la maison de quartier Bel-Air n'a toujours pas été installée, alors qu'elle figurait au budget 2020, ceci suite à la demande d'un postulat du groupe socialiste ?

Mme G. Kämpf se renseignera sur le sujet et reviendra avec la réponse... et surtout avec la rampe.

M. M. Bertholet revient sur le projet de motion qu'il a transmis concernant un livre d'histoire sur notre ville. Il s'est retrouvé bien seul face à son texte, avec des réponses plutôt négatives malheureusement. Des critiques, pour certaines pertinentes, ont été formulées. Il était resté dans l'idée de déposer une motion, mais la secrétaire du Conseil lui a dit que cela ne pouvait pas être une motion, mais plutôt un postulat. N'ayant pas envie de se lancer dans une guéguerre réglementaire pour un sujet aussi intéressant, il a retiré sa motion. Il va retravailler son texte,

la manière dont il était rédigé pouvant faire penser que cela allait coûter très cher, alors qu'en réalité ce projet générerait des recettes et d'autres soutiens qui permettraient quasiment de faire une opération blanche. Il ne lâche donc pas l'affaire et reviendra lors d'une prochaine séance.

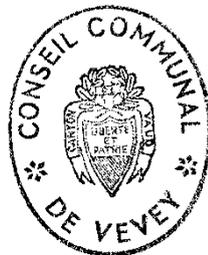
M. C. Wahli intervient par rapport à la prise de vue des séances du Conseil communal. Est-il possible de poser un minutage cohérent avec les sujets qui sont abordés afin de retrouver plus facilement les thématiques ?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Guillaume Pilloud
Président

Pilloud



Carole Dind
Secrétaire

C. Dind

Annexes : ment. (8)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

« Débarrassons les vélos abandonnés »

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on se promène dans les rues de Vevey devant les différents emplacements prévus pour parquer des vélos, on constate le même problème récurrent que dans la plupart des villes : la présence de quantité de vélos abandonnés.

On les repère facilement : chaîne rouillée, pneus dégonflés, selle absente, roues tordues voire carrément disparues, ces vélos font de la peine à voir.

Ces cycles abandonnés donnent non seulement une piètre image de l'espace public veveysan mais ils occupent également de nombreux emplacements dont les cyclistes ont besoin pour parquer leur vélo à des emplacements prévus pour cela.

Nous souhaitons par conséquent obtenir de la Municipalité des réponses aux questions suivantes :

- Que met en place la Municipalité afin de traiter ce problème ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées afin d'y apporter une solution efficace ?
- Comment est-il déterminé quand un vélo peut être débarrassé ?
- Quelles sont les mesures possibles concernant les vélos abandonnés sur des propriétés privées (ex : parcs à vélos de logements collectifs) ?
- Des statistiques sont-elles réalisées par la ville sur le nombre de vélos abandonnés qui sont débarrassés par ses services ?
- Qu'advient-il de ces vélos débarrassés ? Sont-ils remis en état comme cela se fait par exemple à Lausanne par une association avant d'être vendu à petit prix ?

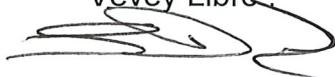
Pour le groupe Vert'libéraux - Le Centre

Fabien Truffer



Interpellation soutenue par :

Vevey Libre :



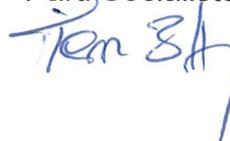
Union Démocratique du Centre :



Parti Libéral Radical :



Parti Socialiste :



1^{er} aout, fête qui rassemble ou fête qui divise ?

Que dire des célébrations du 1^{er} Aout qui n'a déjà été dit et répété lors de la multitude de discours officiels.

L'acte fondateur date de 1291. Mais c'est depuis 1891 que la tradition des feux, qui remonte au moyen âge comme moyen de communication à distance, a été ensuite étendu comme célébration de fête.

Vevey a une longue tradition de feu sur le lac et de feux d'artifice tirés depuis une barque. La population a toujours répondu présent, preuve en est de la foule sur les quais et sur la Place du marché. Le petit déjeuner patriotique offert par la ville fait également partie de ces joyeuses célébrations.

Pour certains néanmoins, la Fête nationale du 1^{er} aout sert l'exclusion et la xénophobie, Les feux d'artifice polluent et font penser à la guerre en Ukraine. Elle flatte un nationalisme de mauvais genre.

Les fondamentaux de cette fête doivent continuer. Les Veveysanes et veveysans ne comprendraient pas pourquoi des raisonnements sémantiques et quelque peu tordus, surtout très à la mode, supprimeraient un symbole célébré depuis plus de 130 ans.

Et peu importe la lecture historique qu'on peut faire de ce mythe fondateur. Le principal est une fête qui a prouvé qu'elle rassemble, qu'elle réjouit et qui a toujours fonctionné à merveille à Vevey et, de plus, à une date qui parle à tout le monde.

Même si des adaptations pratiques aux festivités habituelles peuvent sembler souhaitables.

Le principe de cette célébration et le feu traditionnel sur un radeau au large de la place doit perdurer absolument. Par contre les feux d'artifice pourrait être avantageusement remplacé par des projections de lumière, à l'image du festival des lumières de la ville de Morat, qui projette des tableaux mouvants sur des façades historiques. La ville de Lyon a d'ailleurs un festival des lumières qui est le plus important d'Europe.

Et ce genre de prestation, toute proportions gardées, correspondrait magnifiquement au Festival Images de Vevey.

Questions

- Comment la municipalité se positionne-t-elle sur l'importance de célébrer la date du 1^{er} aout et est-elle acquise au principe de ne pas interrompre ces célébrations ?
- La Municipalité estime t'elle important de continuer notamment le principe du feu de bois sur un radeau au large de la Place et d'animations sur la Place du Marché ?
- La Municipalité se sent elle motivée à explorer la possibilité de projections de lumière semblable à ce que fait la ville de Morat par exemple, mais avec une ampleur adaptée, afin de remplacer les feux d'artifice qui ne semblent plus faire l'unanimité ?



Pour Vevey Libre Stéphane Molliat

Et soutenu par Les Verts Libéraux, le PLR et le parti Socialiste

Vevey, le 06.09.22

Interpellation - Pour éviter le délestage, il faut se délester de notre consommation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Chères et Chers collègues,

La pénurie d'énergie qui s'amorce pour cet hiver nécessite une anticipation et des adaptations de la part de tous les acteurs. La Confédération et le Canton entendent débiter une campagne d'information, mais les communes doivent également prendre leurs responsabilités.

L'efficacité énergétique dispose d'un potentiel d'économies bien plus grand que les 5,7 TWh d'électricité que la Suisse a importé l'hiver dernier. Il s'agit dès lors de prendre des mesures immédiates pour réduire les dépenses inutiles de chaleur et de courant afin d'éviter un délestage d'électricité, dernier recours prévu par la Confédération, ainsi que des coupures de gaz.

Plusieurs propositions pour faire face à la pénurie d'énergie peuvent être réalisées. Par exemple, via un encouragement aux commerces qui acceptent d'éteindre leurs vitrines et devantures durant la nuit, via une identification des "grands consommateurs" pour trouver ensemble des solutions, une diminution de la température des lieux publics et la coupure totale des appareils en veille, qui consomment en permanence.

Au vu du potentiel d'économie d'énergie possibles et du risque de pénurie énergétique, nous posons ainsi les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) Quelles sont les mesures en cours pour diminuer les dépenses énergétiques de la Ville?
- 2) Quelles sont les mesures en cours pour encourager la population aux économies d'énergie en coordination avec les campagnes nationales de communication?
- 3) Quelles sont les mesures prévues en cas de pénurie d'électricité ou de gaz?

Pour le Groupe des Vert·e·s,


Diane Von Gunten
Valérie Zonca

pour l'USC


Pour LE PARTI SOCIALISTE


Pour da
gouletan


Pour EAV




Conseil communal du 9⁸ septembre 2022 - Interpellation

Quelles mesures pour le pouvoir d'achat des veveysan·ne·s modestes ?

Après la pandémie, dont nous ne sommes peut-être pas encore sortis, l'inflation frappe la population suisse avec les conséquences de la crise en Ukraine. Les prix s'envolent, et l'actualité des derniers jours a mis l'accent sur les augmentations annoncées, parfois très fortes, des prix de l'énergie, comme l'électricité et le gaz. Mais, si les effets de ces hausses ne se feront sentir probablement que dans les mois à venir, il est important d'agir dès maintenant pour la protection du pouvoir d'achat des Suissesses et des Suisses.

Si l'ensemble des Suisses doit se serrer la ceinture, les personnes à bas revenu n'ont pas de marge dans leur budget quotidien pour répondre à cette demande. Outre les augmentations à venir du gaz, de l'électricité et du mazout, les hausses de prix de la nourriture et des déplacements, entre autres, pèsent très lourd aujourd'hui déjà pour cette population fragile. Sans surprise cette situation précarise aussi des personnes qui parvenaient à peine à payer leurs factures et pour qui une hausse généralisée des prix devient insupportable.

Les mesures prises durant la crise pandémique ont montré que les collectivités publiques peuvent prendre des mesures efficaces en cas de nécessité. Et Vevey n'a pas manqué à l'appel, avec les différentes actions entreprises ces deux dernières années, parmi lesquelles les bons d'achats dans les commerces locaux pour ses habitant·e·s.

Dès lors nous pensons qu'il est nécessaire que Vevey se mobilise une fois encore pour ses citoyen·ne·s les plus vulnérables. Plutôt qu'une mesure arrosoir pour tous, il est souhaitable cette fois de cibler surtout cette population fragile financièrement, en particulier les personnes bénéficiant d'aides (RI, AI, bourses ou prestations complémentaires) et les groupements défavorisés clairement identifiables, comme les bénéficiaires des subventions à l'assurance maladie, par exemple.

Cette interpellation demande donc :

1. La Municipalité a-t-elle déjà entrepris des analyses des conséquences pour la population de la hausse des prix en général et de ceux du gaz, de l'électricité et du chauffage en particulier ?
Si non, compte-elle le faire rapidement pour avoir une idée de l'impact de cette hausse ?
2. La Municipalité envisage-t-elle d'aider sa population la plus fragile financièrement pour faire face à cette situation, de manière spontanée ou sur demande des bénéficiaires ?

Vu l'urgence de la situation, une réponse orale est demandée.

Pour le Parti socialiste


Pierre Butty

Cette interpellation est soutenue par

da.

EAV

UDC


Les Verts

Le Centre-VL

Les Libres

PLR

Mais où est donc passée la « Fête des écoles » ?

A ma grande stupéfaction et à celle de beaucoup de citoyennes et citoyens, aucune animation et/ou manifestation n'a eu lieu pour la « Fête des écoles » cette année dans notre Ville !

En 2018, lors du débat sur le budget, la majorité du Conseil communal avait voté la suppression du montant correspondant aux jetons qui étaient distribués aux élèves pour les carrousels, et de ce fait, la fin des carrousels à Vevey. Par contre, il avait été annoncé qu'en remplacement des traditionnels carrousels, une fête différente serait mise sur pied. Mais depuis, plus rien ... en 2019, a eu lieu la Fête des Vignerons et en 2020 et 2021, malheureusement, a suivi la pandémie Covid-19.

Après toutes ces années sans « Fête des écoles » et en plus, avec toutes les restrictions subies pendant la pandémie, où les élèves n'ont rien pu faire (ni anniversaire, ni autre fête quelconque), il est navrant de constater qu'en 2022 (à ma connaissance en tout cas), à part quelques petites fêtes, à l'initiative d'enseignant/e/s, dans certains collèges, aucune animation/manifestation n'a été organisée par la Commune pour la fin des écoles ... quelle tristesse pour notre Ville ... mais surtout pour ces écolier/e/s qui attendent, chaque année, ces traditionnelles festivités avec impatience et réjouissance car elles marquent la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été.

Décus, certains parents ont dû emmener leurs enfants dans les communes voisines pour fêter la fin des écoles et ... notre Ville est restée déserte à cette occasion, ce qui est regrettable.

Je pense qu'il est temps que l'on rende « cette Fête » à nos écolier/e/s veveysan/ne/s !

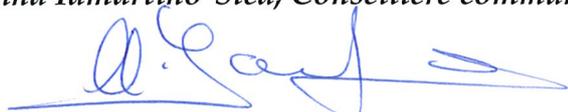
Au vu de ce qui précède, je me permets, au nom du groupe PLR-Vevey, de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. Pour quelles raisons la Municipalité n'a rien organisé pour remplacer nos traditionnels carrousels comme cela avait été annoncé en 2018 ?
2. Avez-vous conscience de ce manque pour nos enfants ?
3. Ne serait-il pas opportun et judicieux de réfléchir à un éventuel retour des traditionnels carrousels à Vevey ?
4. Avez-vous, sinon, envisagé quelque chose de différent pour combler ce manque à l'avenir ? Et si oui, quoi ?
5. Aurons-nous une « Fête des écoles » en 2023 ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses orales.

Au nom du groupe PLR-Vevey

Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale



**Urgence climatique et énergie :
garder le cap et ne pas céder à la panique**

Les pénuries d'électricité et d'énergie annoncées pour l'hiver prochain illustrent les risques que comporte la dépendance aux énergies fossiles. Elles devraient inciter toutes les autorités politiques à accélérer la mise en place des énergies renouvelables et à prendre enfin les mesures que les mouvements pour le climat demandent depuis longtemps pour diminuer la consommation d'énergie.

A rebours de ce bon sens, on assiste à une tentative d'utiliser la crainte des pénuries pour relancer l'exploitation et l'utilisation des énergies fossiles (sans même parler du nucléaire). Dans une interview à 24 heures du 24 juin 2022, Philippe Petitpierre, président des sociétés Gaznat et Petrosvibri expliquait avoir été contacté par les autorités vaudoises pour relancer le projet d'extraire du gaz de son forage déjà existant à Noville. Dans la foulée, une alliance PLR-UDC a déposé au Grand Conseil une proposition visant à revenir sur la loi votée en 2018 qui interdit la recherche et l'extraction d'hydrocarbures sur le territoire cantonal.

Rappelons que cette interdiction d'extraction votée en 2018 est justifiée, car l'extraction d'hydrocarbures comporte toujours des risques de pollution. Dans le cas de Noville, la proximité du Léman multiplie la menace d'un tel forage pour la ressource en eau potable de plus d'un million de personnes. Cette ressource en eau potable est d'autant plus importante que l'apport des sources va inévitablement devenir moins régulier voire diminuer.

Alors qu'elle est portée par l'inquiétude concernant des pénuries à court terme, il est évident que cette autorisation d'exploitation du gaz de Noville serait bien incapable d'assurer un quelconque approvisionnement pour l'hiver prochain.

L'énergie qui pose le moins de problèmes, c'est évidemment celle qu'on ne doit pas produire. Pour passer le cap des pénuries, sans hypothéquer notre avenir à long terme, nous devons donc adopter une démarche de sobriété : réduire les dépenses d'énergie en fixant des priorités dans son usage (distinguer les usages de première nécessité et ceux qui le sont moins). Il s'agit également d'accélérer le rythme des économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables en y intégrant l'exigence de justice sociale.

L'idée d'exploiter du gaz à Noville est d'autant plus absurde que Petrosvibri lui-même avait déjà entamé en 2020 des démarches auprès du canton pour renoncer à l'exploitation du gaz et utiliser le forage existant pour produire une énergie bien moins polluante par la géothermie profonde. Un pas avait été ainsi fait, il ne faut pas revenir en arrière.

La commune de Vevey est le premier actionnaire de Holdigaz avec 10.08 %. Holdigaz possède 34% de Petrosvibri directement et une dizaine de % indirectement (Holdigaz possède 15,56 % de Gaznat qui lui-même possède 66% des actions de Petrosvibri).

De ce fait, et sans exagérer l'influence qu'elle peut avoir, la commune de Vevey ne peut être indifférente à la politique énergétique que développera cette société. Restera-t-elle un dinosaure du fossile ou se reconvertira-t-elle en acteur de la transition énergétique ? Cette question est d'actualité, car Holdigaz tiendra sa prochaine assemblée générale annuelle le mercredi 28 septembre 2022.

Nous posons donc les questions suivantes :

1. Quelle est la position la municipalité à l'égard de cette relance d'un projet gazier à Noville ?
2. Cette position sera-t-elle défendue au nom de la commune au sein des organes de Holdigaz ? Ou a-t-elle été défendue si la réponse à cette interpellation arrive après l'AG du 28 septembre 2022 ?
3. Cette position sera-t-elle communiquée au public ?

Ces questions demandent probablement une discussion au sein de la municipalité. Nous demandons donc une réponse écrite, à moins que la municipalité soit prête à la donner immédiatement.

Vevey, le 8 septembre 2022
décroissance alternatives (da.), soutenu par le
Joelle Minacci



Parti socialiste



et Les Verts



Mise à l'enquête et délais... raisonnables !!!

Les mises à l'enquête sont difficilement comparables et leur durée peut évidemment varier. Cependant un délai raisonnable et équitable doit être la norme, J'ai été (comme un certain nombre d'entre vous sans doute) informé, par plusieurs personnes, qu'actuellement ceux-ci s'étaient vraiment rallongés.

Par exemple plus de 8 mois de délais pour la mise à l'enquête de la rénovation d'un bar à café et la transformation de sa terrasse.... Et toujours pas de réponse !

Dès lors, je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

1. La Municipalité est-elle satisfaite des délais des mises à l'enquête ?
2. Si tel ne devait pas être le cas, comment pouvez-vous expliquer cette longue durée ?

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



Commission Environnement-Energie

Rapport annuel 2021-2022

Situation Générale

Contexte et enjeux globaux

La Commission au cours de sa première année d'exercice a pu commencer l'inventaire des différentes mesures mises en place par Vevey pour atteindre ses objectifs ambitieux en termes de durabilité. Pour rappel, en déclarant l'urgence climatique en 2020 et en ratifiant la «Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes», la Commune de Vevey vise désormais la neutralité carbone¹ à l'horizon 2050. Les Accords de Paris sur le Climat² ratifiés par la Suisse en 2015, ont également été plusieurs fois mentionnés.

Instruments de gouvernance et objectifs locaux

Par la présentation du Plan Climat et des différentes projections qui y sont liées, un accent particulier doit être mis sur l'ampleur de la tâche. En effet, la Ville est encore loin d'atteindre ses objectifs ambitieux et malgré les efforts d'ores et déjà déployés, il sera impossible de les atteindre sans changements d'ampleur dans tous les domaines d'activités.

Plusieurs notes positives se dégagent des présentations effectuées par les divers services au long de cette année et de la visite d'installation. Nous pouvons notamment citer :

- La présentation du secteur Énergie et du bureau de la Durabilité
- La présentation des labels "Cité de l'énergie" et "Ville Verte"
- La visite d'une sous-station du chauffage à distance rénovée
- La présentation du Plan Climat, en présence des associations consultées dans le cadre de son élaboration

Grâce au fait que la Ville soit engagée depuis longtemps dans une démarche de transition environnementale et énergétique notamment via le bureau de la durabilité, l'agenda 21 qui l'a précédé et le secteur énergie, nous possédons des compétences et des outils précieux pour entamer un virage serré vers des objectifs environnementaux et énergétiques à la mesure des enjeux associés. Le Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (FEDD) attribue des subventions pour encourager toutes sortes de mesures et soutenir des initiatives nécessaires pour développer de nouvelles habitudes écologiquement soutenables dans tous les domaines de l'activité locale. Nous pouvons également souligner la conjoncture favorable qui permet d'allier un certain nombre d'enjeux économiques avec les thématiques environnementales notamment en termes d'énergie. En effet, la Ville a pu économiser plusieurs centaines de milliers de francs grâce à des économies d'énergies

¹ Définie ici comme une émission résiduelle de 1t CO₂eq par habitant et par année.

² La teneur générale des Accords : Réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2°C le réchauffement planétaire au cours du siècle présent, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5°C, réévaluer les engagements nationaux tous les cinq ans ; fournir aux pays en développement des ressources financières pour atténuer les changements climatiques, renforcer la résilience et accroître les capacités d'adaptation aux effets produits par ces changements.)

réalisées par la rénovation des installations thermiques, la création d'installations de production énergétique renouvelable, ce qui a permis d'amortir l'impact financier de la forte hausse des prix de l'énergie que nous avons connu ces derniers temps. Nous pouvons également souligner la forte implication des services dans les efforts de formation et d'adaptation que nous avons pu constater au long de cette année, soutenus et accompagnés par le Bureau de la Durabilité.

Préavis traités

- ***Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11S Harmos (2022/P07)***

La Commission s'est majoritairement abstenue sur le sujet en raison du manque d'informations relatives aux émissions d'énergie grises pour la production des écrans en question ainsi qu'un manque de lisibilité de la stratégie globale de la Ville à ce sujet. Vote : 2 pour, 1 contre, 5 abstentions.

- **Demande de crédit de CHF 2'280'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2022 (2022/P04)**

La Commission prend acte du préavis et le soutient à l'unanimité. Cependant, une demande est émise pour ajouter aux prochains préavis une section dévolue à la durabilité/environnement/énergie, notamment en incluant des éléments d'évaluation de nature non monétaires (kg de Co2, surfaces perméabilisées, etc.).

- **Demande de crédit d'investissement de CHF 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz**

À la lecture du préavis, la Commission est satisfaite de sa teneur. Néanmoins, elle émet le vœu suivant :

La Commission souhaite qu'une étude soit entreprise pour favoriser la biodiversité lacustre sur conseil d'un spécialiste à l'occasion des travaux entrepris sur le port de plaisance. Voté à l'unanimité en faveur du préavis.

- **Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 835'000.— pour l'aménagement d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Aviron situé au Quai Maria-Belgia 16 phase 1**

La Commission soutient le préavis 36/2021, émettant cependant les remarques suivantes :

- Elle constate et regrette l'impossibilité de remplacer la chaudière à mazout du bâtiment par la pompe à chaleur du SIGE qui valorise la chaleur des eaux usées étant donné que les travaux se portent sur une petite partie du bâtiment et non son ensemble.
- Elle attire l'attention sur le fait que la thématique des îlots de chaleur n'est pas abordée et serait pertinente du fait de l'environnement minéral du lieu.
- Elle soutient également que la végétalisation via des plantes comestibles pourrait être judicieux d'un point de vue pédagogique, le lieu étant destiné aux enfants.

- **Demande de crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons et demande de soutien au FEDD**
Le préavis est soutenu par la Commission.
- **Réponse au postulat de M. Vincent Matthys intitulé "Dring Dring, voilà vos commi's"**
Approuvé par 5 pour et 2 contres. Perçu comme un levier de transition qui correspond à la stratégie à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux climatiques.

Souhaits de la Commission

- Intégrer les chiffres et les éléments liés aux thématiques environnement et énergie dans une section spécifique au sein des préavis pour faciliter le traitement par la Commission et visibiliser ces éléments.
- Intégrer aux réflexions, les aspects non-quantifiables liés au développement durable tel que les enjeux sociaux et de transition collective.
- Être mis au courant de l'avancée du suivi du Plan Climat de manière régulière.
- Augmenter l'implication des associations de la société civile

Conclusion

Synthèse de l'année et regard critique (factuel) sur la situation actuelle

La Commission ne peut que constater l'ampleur des ramifications des sujets climatiques, environnementaux et de durabilité dans chaque partie de l'activité communale. Nous voyons les services évoluer petit à petit vers une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux, tant des mesures de réduction de notre impact que d'adaptation pour garantir le bon-vivre. Nos séances ont permis un dialogue enrichissant sur ces enjeux amenant les commissaires à prendre conscience des choix auxquels la Ville est confrontée dans la tenue de ses affaires, des efforts déjà fournis pour aller dans le sens de son engagement environnemental. Il nous apparaît, que les échanges menés en commission sont constructifs tant pour les services que pour les commissaires. De plus, ces différentes interactions nous ont permis de remarquer l'écart entre l'attente des commissaires liée aux objectifs de Développement Durable de la Ville et la réalité du terrain soumise aux enjeux économiques et temporels.

Par ailleurs, ce rapport semble une bonne opportunité de rappeler l'importance de la présence des commissaires aux diverses séances survenant durant l'année (avec lecture préalable des documents autant que possible) afin qu'ils puissent relayer leurs questions (et celles de leur groupe) ainsi que, par la suite, renseigner leur parti en amont des discussions au Conseil communal ou en commission *ad hoc*.

Perspectives

Beaucoup de points restent encore à traiter : si le Plan Climat et ses premières mesures sont annoncés en fin d'année, la Commission se réjouit des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de durabilité.

Pour sa 2^{ème} année d'activité, la Commission prévoit de poursuivre le suivi de l'évolution du Plan Climat, de le commenter et de le soutenir ainsi que d'étudier les projets municipaux sous l'angle de la durabilité afin de fournir au Conseil communal un éclaircissement spécifique devant permettre que ce critère puisse être systématiquement pris en compte dans ses décisions. En outre, les commissaires partagent l'envie d'aller sur le terrain afin de mieux se rendre compte des enjeux et de leur retranscription dans le cadre des affaires communales (visite du turbinage de la Veveyse et autres installations énergétiques, visites de lieux importants de la biodiversité Veveysanne, etc.).

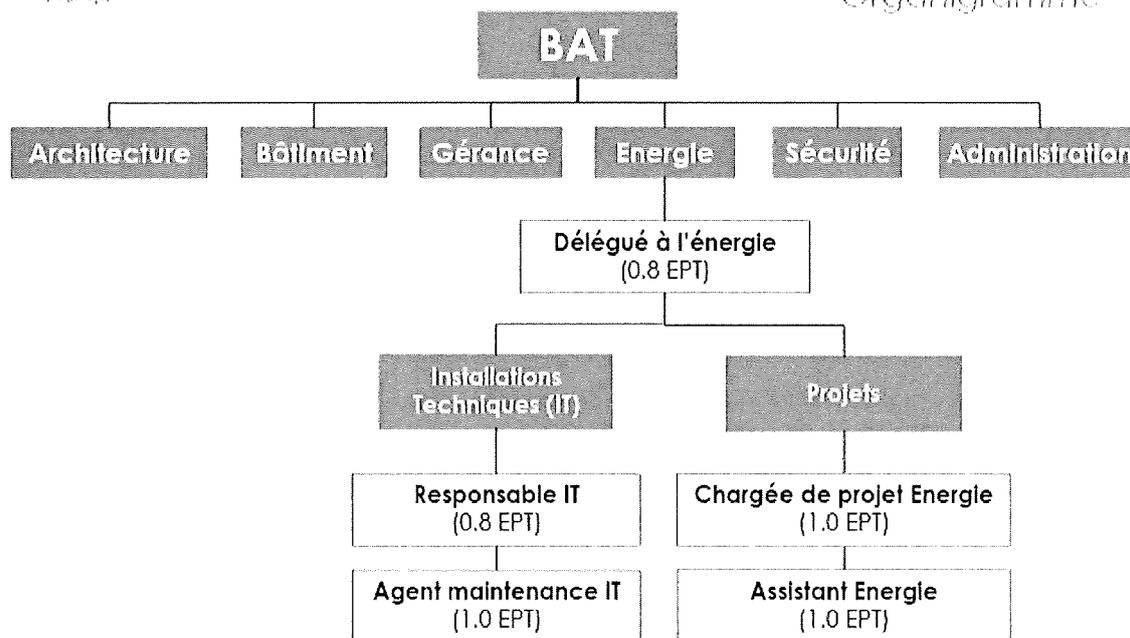
Annexes

Organigrammes de Services



Secteur BAT-Energie

Organigramme



Organigramme DUR Dès mars 2022

